

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 09 AVRIL 2013

Sous la Présidence de Monsieur Christian ENTEM, Maire.



Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de la convocation : 21 juin 2013

Présents : ENTEM Christian, LEGRAND Véronique, BRIDOUX Josyane, CAMPISANO Vincent, POULAIN Daniel, DEMARECAUX Cécile, KRZYKALA Guillaume, DABONNEVILLE Marina, STOBIECKI Jean-Pierre, CORDONNIER Daniel, MARIE Roger, WATRELOT HURET Laurène, MILETTO Anna-Maria, DUMONT Andrée, WANNEPAIN Maurice, HIOLE Christian, CANFIN Jacques, CHOTIN Jean-Michel, LALART Stéphanie, JUPIN Corinne, VAN NIEUWENHUYSE Jean-François, MASCLET Johanne CAPLIEZ Raymond.

Absents excusés et représentés : REANT Philippe, BENSRIH Abdelaziz, DROUHARD Géraldine, L'HOSTIS Florence, MASCLET Robert, MARTINS Emilie, DUPONT Benjamin, LOUCHE Marie-Françoise.

Absents excusés et non représentés : HADJ ABDELKADER Fatima, MEUNIER Martine.

Adopté avec 28 voix POUR et 3 ABSTENTIONS

POINTAGE VILLE DE SIN LE NOBLE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 9 AVRIL 2013
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
ENTEM Christian	X	Pouvoir à Véronique LEGRAND - Arrivé au point V-1		
LEGRAND Véronique	X			
BRIDOUX Josyane	X			
CAMPISANO Vincent	X			
POULAIN Daniel	X			
DEMARECAUX Cécile		Pouvoir à Anna Maria MILETTO - Arrivée au point II-1		
REANT Philippe	X			
KRZYKALA Guillaume	X			
DABONNEVILLE Marina	X			
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
CORDONNIER Daniel		Pouvoir à Vincent CAMPISANO		
MARIE Roger	X			
WATRELOT-HURET Laurène	X			
MILETTO Anna- Maria	X			
BENSRIH Abdelaziz		Pouvoir à Marina DABONNEVILLE		
DUMONT Andrée		Pouvoir à Daniel POULAIN		
HADJ ABDELKADER Fatima				X
DROUHARD Géraldine		Pouvoir à Jean-Pierre STOBIECKI		
WANNEPAIN Maurice	X			
L'HOSTIS Florence	X	Jusque VII-1 puis pouvoir à Roger MARIE		
MASCLET Robert		Pouvoir à Maurice WANNEPAIN		
HOLLE Christian		Pouvoir à Philippe REANT		
MARTINS Emilie	X			
DUPONT Benjamin		Jusque après I-8 puis pouvoir Anna Maria MILETTO		
LOUCHE Marie-Françoise		Pouvoir à Josyane BRIDOUX		
MEUNIER Martine				X
CANFIN Jacques	X			
CHOTIN Jean-Michel	X			
VAN NIEUWENHUYSE J-François	X			
LALART Stéphanie	X			
JUPIN Corinne	X			
MASCLET Johanne	X	Jusque I-7 puis pouvoir Jean-Michel CHOTIN		
CAPLIEZ Raymond		Pouvoir à Corinne JUPIN		

CONSEIL MUNICIPAL DE SIN LE NOBLE LE 9 AVRIL 2013.

Mme LEGRAND : Bonsoir à toutes et tous. Nous allons commencer la séance du conseil municipal. Monsieur le Maire est retenu actuellement à une réunion à la Salle Ronny Coutteure pour l'entreprise Bils Deroo avec Monsieur le Sous-Préfet ; il va nous rejoindre.
Laurène, tu vas pouvoir procéder à l'appel.

Mme WATRELOT HURET : Merci Madame l'adjointe. Bonsoir à toutes et à tous.
.../... (Appel)

Mme LEGRAND : En attendant l'arrivée de Monsieur le Maire, nous allons modifier légèrement l'ordre du jour de ce conseil et donner la parole à Vincent Campisano pour Jeunesse et Sports.

Mme MASCLET : Avant de commencer, pourquoi n'avons-nous pas le PV du dernier conseil ?

Mme LEGRAND : Nous n'avons pas encore le compte rendu, nous l'aurons pour la prochaine séance.

Mme MASCLET : Donc, nous ne l'aurons que dans quatre mois ?

Mme LEGRAND : Au mois de juin.

Mme MASCLET : Il n'est pas possible de l'avoir avant ?
Pour un conseil qui a eu lieu le 26 février, cela fait un peu tard, le 26 mars, pardon ! Cela fait un peu tard.

Mme LEGRAND : Nous aurons les deux PV pour le prochain conseil municipal, celui du 26 mars et celui d'aujourd'hui, le 9 avril.

Mme MASCLET : Et, nous ne pourrions pas l'avoir avant pour avoir une relecture ? Au mois de juin, cela me paraît tard !

Mme LEGRAND : Nous prenons acte de votre demande.

Mme MASCLET : Merci.

V. JEUNESSE ET SPORTS

5.1 - Subventions de fonctionnement 2013 aux associations sportives.

M. CAMPISANO : Donc, nous allons commencer par les subventions de fonctionnement pour 2013, aux associations sportives.

Il vous est proposé d'accorder, au titre de l'année 2013, les subventions de fonctionnement suivantes : vous avez un tableau que vous aurez à l'écran, certainement, dans quelques instants. Vous l'avez sur table pour les élus.

Vous noterez que sur 4 lignes, il y a un petit astérisque concernant l'AS Sin Foot, l'Union Dechy Sin Basket, les Epis foot et l'Union Avenir Basket, parce qu'il y avait une avance qui avait été votée pour ces quatre clubs, qui n'est pas reprise dans la totalité des subventions.

Vous avez un montant diminué de l'avance.

Pour ne pas relire l'ensemble, si vous n'avez pas de question à poser particulièrement, nous reconduisons comme l'année dernière, les mêmes montants de subventions, y compris les quatre avec astérisque.

Avez-vous des questions à poser là-dessus ?

Mme JUPIN : Juste une petite demande, est-ce qu'il aurait été possible d'avoir les subventions attribuées en 2012 pour que nous ayons un tableau comparatif ?

Parce que là nous avons 2013, mais nous n'avons plus 2012, à moins d'aller les rechercher dans les archives, mais cela aurait été bien d'avoir un tableau comparatif.

M. CAMPISANO : Vous ne l'avez pas, parce que ce sont les mêmes. Mais par contre, vous pouvez avoir un tableau des autres années, mais là c'est la reconduction de 2012 à l'identique, parce que nous n'avons

pas eu le temps de réunir l'office municipal des sports ; la commission des sports n'a pas eu le temps matériel de le faire, donc nous reconduisons exceptionnellement les mêmes montants que l'année dernière, y compris, je disais, les quatre associations avec astérisque. Effectivement un tableau avec 2010, 2011, 2012 et 2013, je l'ai là devant les yeux, mais comme c'était la même chose, c'est uniquement pour cela.

Mme JUPIN : Vous auriez pu le signaler, cela m'aurait évité de poser la question !

Mme MASCRET : Il y a eu un avis de l'OMS sur ces subventions ?

M. CAMPISANO : Nous nous sommes réunis au début pour voir toutes les associations. Nous avons vu 9 ou 10 associations et nous n'avions pas terminé.

La réunion était prévue pour le 28 janvier 2013, elle a été reportée et une deuxième fois reportée à cause des intempéries. Nous n'avions pas le temps matériel, de refaire la réunion OMS et la commission des finances devait se réunir.

A défaut, nous faisons la reconduction des mêmes subventions 2012 pour 2013.

M. LE MAIRE : Désolé du retard. Il n'y a pas d'autres remarques, observations sur la délibération qui concerne les attributions de subventions de fonctionnement aux associations sportives ?

Toutes les réponses ont été apportées, Vincent, aux questions ?

M. CAMPISANO : J'avais dit qu'il n'y avait pas de changement par rapport à l'année dernière, donc que nous reconduisons les mêmes montants de subventions 2012 pour 2013.

(Arrivée de M. ENTEM, qui reprend la présidence de séance).

M. LE MAIRE : Très bien, s'il n'y a plus de remarque, qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : D'abord, toutes mes excuses pour ce retard, mais j'ai été sollicité par le Sous-Préfet afin de l'accompagner lors de la rencontre avec les salariés de la filiale Bils Deroo, qui est basée sur Sin-le-Noble, dans le cadre du dispositif de contrat de sécurisation professionnelle avec la Direccte et Pôle Emploi.

Ce que j'ai relevé lors de cette réunion avec les salariés : 107 salariés sont concernés par cette liquidation judiciaire.

Sur ces 107, 86 salariés seront reclassés et 21 licenciés.

Sur ces 21, 10 sont susceptibles de partir en retraite.

107 salariés, 86 salariés reclassés et 21 donc licenciés et dans ces 21, 10 sont susceptibles de partir en retraite.

Monsieur Jacques Bils qui est le Président de Bils Deroo, a apporté la garantie de salaire pour un an.

Je vous propose de reprendre la délibération 1.1.

I.1 - Modification de la commission Service à la Population.

M. LE MAIRE : Suite à la démission de Frédéric Jouvenez du Conseil Municipal, il vous est proposé de remplacer Frédéric Jouvenez par Philippe Réant au sein de cette commission.

La Commission aux services à la population est composée de moi-même en tant que Président de droit, Josyane Bridoux, Vincent Campisano, Jean-Michel Chotin, Marina Dabonneville, Cécile Demarecaux, Andrée Dumont, Benjamin Dupont, Christian Hiolle, Philippe Réant, Guillaume Krzykala, Stéphanie Lalart, Véronique Legrand, Marie-Françoise Louche (Vice-Présidente), Roger Marie, Emilie Martins (Secrétaire), Johanne Mascret, Anna-Maria Miletto, Jean-Pierre Stobiecki, Jean-François Van Nieuwenhuyse et Laurène Watrelot-Huret.

Voilà la nouvelle composition de la commission Services à la Population.

Y a-t-il des remarques sur cette proposition ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?
Qui est contre ?
Abstention ?
Trois abstentions.

ADOPTE

I.2 - Modification de commissions.

M. LE MAIRE : Suite à la nomination de Jean-Pierre Stobiecki, adjoint à l'urbanisme, aux travaux et à la sécurité, il y aurait lieu de l'intégrer dans différentes commissions, notamment la commission d'appel d'offres, le Jury de concours, la commission de la loi Sapin également, la commission consultative des services publics locaux ainsi que la commission d'accessibilité aux personnes handicapées.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération qui concerne l'intégration de Jean-Pierre Stobiecki, adjoint, dans ces commissions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?
Qui est contre ?
Abstention ?
Cinq abstentions.

ADOPTE

II. AFFAIRES FINANCIERES

2.1 - Compte administratif de l'exercice 2012.

M. REANT : Bonsoir Mesdames, Bonsoir Messieurs.

L'exercice 2012 se solde par un résultat global déficitaire de 1 125 419,23 € contre un résultat excédentaire de 562 400 € en 2011.

Ce résultat s'analyse comme suit :

En fonctionnement :

Dépenses : nous avons dépensé 16 644 876,89 €

Recettes : 19 608 863,57 €.

Ce qui fait un résultat positif en fonctionnement : 2 963 986, 68 €.

En investissement :

Les dépenses étaient de 5 117 152,29 €

Les recettes : 3 093 855,52 €

Ce qui nous fait un résultat déficitaire de 2 023 296,77 €, ceci à cause d'un emprunt non réalisé.

Les dépenses totales de fonctionnement se sont élevées à 16 644 876,89 € contre 16 258 445, 80 € en 2011, soit une progression de 2,38 %. Allégée des dépenses d'ordre, la hausse des dépenses réelles est de 2,29 %.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 19 046 422,92 € contre 17 318 556,96 € en 2011. Soit une progression de 9,98 %. Elles incluent notamment une recette exceptionnelle liée à l'indemnisation du sinistre du centre social Nicolas Hulot, à hauteur de 977 853 € ce qui ramène la progression réelle à 4,33 %.

Vous trouverez en-dessous un tableau comparatif pour les divers chapitres.

Les écarts marquants en recettes de fonctionnement :

L'atténuation de charges légèrement en baisse de 15 683,71 €. Cela comprend principalement les remboursements des indemnités de sécurité sociale et d'accidents du travail pour les agents. Ce poste ne pourra jamais connaître une régularité.

Le poste 70, « produits des services » diminue de 291 106,19 € par rapport à l'exercice précédent. Ce chapitre a connu des baisses pour un volume de 5,73 % surtout sur les recettes liées au cimetière, celles liées aux occupations du domaine public, un versement par ERDF qui n'a pas été effectué, celles liées aux

droits de restauration et de pause méridienne, les redevances liées à la danse et à la piscine, les redevances de restauration et de halte-garderie (surtout dû au fait de la fin de prestation pour la ville de Cuincy).

Par contre, les droits liés aux services sociaux pour 14 498 € et aux services culturels pour 34 795,50 € sont en hausse.

Le poste 73, « impôts et taxes » est en progression de 3,41 %.

Ce poste a augmenté de 247 157,91 € contre 206 845 € en 2011.

Les contributions directes ont progressé de 14 685 € contre 135 508 € en 2011 du fait de la revalorisation automatique des bases fiscales puisque la fiscalité n'a pas été augmentée en 2011, ni en 2012 ainsi que les rôles supplémentaires.

Le poste 74, « dotations et participations » connaît une hausse majeure de 9,71 %, soit un gain de 828 546,29 €. Ce poste inclut notamment une perte de 24 045 € contre une perte de 23 736 € sur la DGF (Baisse par l'Etat et population qui diminue).

Par contre, la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) a progressé de 130 597 € contre 197 718 € en 2011, tenant compte de nos indicateurs sociaux très bas.

Il y a une non-régularité pour chaque année des subventions en provenance de la Région et du Département liées au programme de rénovation urbaine.

Un versement de 555 916,93 € en fonds départemental de péréquation de la TP contre 276 877,83 € en 2011, a procuré une recette complémentaire de 279 039,10 €. Celle-ci provient, pour 251 780,12 €, d'une notification par le Conseil Général du Nord, du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle au titre des communes défavorisées, ce qui fait que la ville a perçu deux dotations cette année, au titre de 2011 et au titre de 2012.

La ville a reçu des versements DDU en baisse puisque la DDU de 2012 est à consacrer au groupe scolaire dont les travaux n'ont pas commencé.

Les perceptions de subventions interviendront lors des exercices qui auront connu la réalisation des travaux.

Le poste 75, « autres produits de gestion courante », a diminué du fait de la cessation momentanée de location de divers immeubles.

Le poste 77, « produits exceptionnels », connaît une augmentation exceptionnelle puisque la ville a perçu, en 2012, l'indemnité de sinistre du centre social Nicolas Hulot, à hauteur de 977 853 €.

Cela comprend aussi des différences sur les dégrèvements de taxes foncières, des remboursements des dégâts sur éclairage public, sur les vitres des écoles Corot et Cézanne, les annulations d'écritures de rattachement au titre du renforcement du réseau d'incendie passé à tort en fonctionnement pour 16 730,84 €.

Les écarts marquants en dépenses de fonctionnement :

Le poste des dépenses globales de fonctionnement a progressé de 2,38 % soit 386 431,09 €. Allégé des dépenses pour ordre, ce poste aura progressé de 2,29 %.

Il se caractérise par des hausses sur certains postes et des diminutions sur d'autres.

Le chapitre 011, « charges à caractère général », est en hausse de 2,97 % soit 117 232,40 € ; bien qu'un grand nombre de postes aient connu une baisse des dépenses, certains autres postes ont connu des hausses importantes.

Pour les postes en hausse, ce sont :

- en carburants.
- la sous-traitance générale qui concerne les contrats de prestation de service quasi obligatoires ; le poste est passé de 510 811 € à 752 651,39 €. Cette augmentation est liée aux prestations complémentaires décidées par délibération du 28/09/2011.
- les coûts d'entretien et réparation de nos bâtiments.
- le coût des assurances qui a progressé de 55 682 € du fait de notre sinistralité très forte.
- les frais d'avocats pour les différents contentieux : + 44 456 €.
- des frais de transport plus importants à hauteur de 45 564 €.
- une charge de 26 785 € correspondant à la nouvelle taxe sur les eaux pluviales liées aux surfaces imperméabilisées.

Les postes en baisse :

- les achats et prestations de service notamment liées aux services sociaux et culturels.
- l'eau et l'électricité.
- l'alimentation du fait de la fin de prestation pour Cuincy.
- les fournitures d'entretien et de petit équipement.
- les locations de matériel.
- les prestations d'entretien sur matériel.
- la documentation et les frais de formation.
- les frais d'insertion et d'imprimerie.
- les prestations liées aux festivités.
- les taxes foncières suite au dépoussiérage de nos propriétés taxées.

Les charges de personnel et assimilés (chapitre 012) ont évolué de 1,23 %, soit une charge complémentaire de 127 878,97 €. L'an dernier, cette progression a été beaucoup plus significative (3,50 %).

Le chapitre 65, « autres charges de gestion courante », augmente de 18,85 % (179 870,11 €) par rapport à 2011. Ce chapitre concerne principalement le poste de la subvention au CCAS qui a évolué de 370 500 € en 2011 à 596 000 € pour ajuster les crédits nécessaires au paiement des dépenses de personnel (aides à domicile) dont la demande avait fortement augmenté.

Rappelons que cette prestation du CCAS trouve un équilibre, mais que les recettes en provenance des caisses de retraite et du Conseil Général ont un décalage important en termes d'encaissement.

Les subventions de fonctionnement au monde associatif, quant à elles, auront progressé de 4 900 €.

Le chapitre 66, « charges financières », concerne les intérêts de la dette contractée. Ce poste avait déjà baissé, 782 824, 79 € en 2010, 464 012,30 € en 2011. Le fait de ne pas avoir emprunté en 2011 et de ne pas avoir pu obtenir de versement des emprunts attendus en 2012 a généré un désendettement et une économie sur les intérêts des emprunts dont le poste a baissé de 46 176 €.

Le chapitre 67, « charges exceptionnelles », n'est jamais comparable d'une année sur l'autre. La ville a supporté 28 532,85 € de charges qui ont concerné un remboursement de CUI pour 4 774,16 €, 135,80 € de titres annulés et 23 622,89 € de subventions exceptionnelles accordées.

Les recettes d'investissement :

Les recettes encaissées en 2012 concernent principalement :

- le FCTVA : récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année précédente soit 177 497,10 €.
- la taxe locale d'équipement (devenue taxe d'aménagement) payée pour moitié 18 mois après la délivrance du permis de construire et le solde 3 ans après, soit 116 028 € contre 121 482 € l'an dernier.
- les subventions liées à la rénovation urbaine pour 129 903,08 €.
- le fonds de concours de la CAD pour 82 008 € et le produit des amendes de police pour 34 497 € contre 31 488 € l'an dernier.
- le constat des amortissements pour 456 552,11 €.
- des cautionnements (école de musique et centre multi accueil Dolto) pour 2 375 €.

Les dépenses d'investissement :

- les dépenses (4 245 445 €) payées en 2012 concernent principalement le remboursement du capital de la dette : 1 376 490,45 € contre 1 455 879 € l'an dernier, ce qui réduit d'autant le capital restant dû par la ville, sans nouvel emprunt.
- s'y ajoutent au chapitre 16, des remboursements de cautionnements d'instruments à l'école de musique et de badges à la crèche à hauteur de 1 275 €.
- les dépenses liées au dossier de rénovation urbaine (2 130 698,41 €) et notamment les travaux de voirie liés à la création de nouvelles voies, avec leurs réseaux, les dépenses liées à la préparation de l'opération du groupe scolaire (frais de jury, études architecturales, bureau d'étude technique, géomètre, réseaux), les frais de démolition de l'école Gauguin et le plan de désamiantage du centre Nicolas Hulot à détruire.

- le constat de l'acquisition (35 072,06 €) à la CAD du terrain d'assiette pour l'édification du lotissement Chenelet que la ville loue en bail emphytéotique.
- un ensemble de travaux pour les installations municipales dont les mises en conformité (alarmes, incendies, tout-à-l'égout), la réfection des toitures(Perret), le renforcement du réseau incendie rue de Waziers, les pare ballons sur les stades, un solde de travaux de mise en conformité de la salle Martel, des rideaux pour les écoles, la réinstallation d'un standard téléphonique à Anne Franck pour accueillir les centres sociaux.
- des dépenses liées à l'éclairage public (cité du Bivouac) pour 16 282,56 €.
- des dépenses d'études d'architecte pour le projet de la salle Carnot.
- des dépenses d'acquisition de matériel pour les services municipaux : saleuse, lame, barrières, potelets, broyeur de branches, container de recyclage, benne, tracteur, groupe électrogène, matériel d'espaces verts, sèche-linge pour la buanderie, 3 défibrillateurs, 2 auto laveuses et des instruments de musique.

Au final, l'exercice 2012 présente un déficit global cumulé de 1 125 419,23 €, dû à la non-perception par la ville des emprunts demandés et fléchés sur la Caisse des Dépôts au titre du dossier PRU à hauteur de 3,6 M€, correspondant au reste à charge de la ville sur les opérations PRU, hors subventions.

Les chiffres du compte administratif présentés par le Maire sont en conformité avec ceux du compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Il vous est proposé de prendre les décisions suivantes :

- adopter le compte administratif 2012,
- adopter le compte de gestion du trésorier qui est conforme au compte administratif,
- décider l'affectation des résultats de la gestion de la manière suivante : affectation de la totalité du résultat excédentaire de fonctionnement au compte 1068 pour 2 963 986,68 €,
- reporter le déficit d'investissement au 001 de 2 023 296,77 €.

Vous avez quelques tableaux.

L'évolution du volume des dépenses, nous voyons que cela ne bouge pas beaucoup depuis 4 ans.

L'évolution des recettes de fonctionnement et l'évolution de l'effet de ciseau.

Nous nous apercevons que l'effet de ciseau est positif. Dans cet effet de ciseau, ne figure pas l'indemnité d'assurance pour le centre social.

Donc, nous voyons un net écartement de la dette par rapport aux dépenses.

Voilà Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Philippe pour ces détails sur le compte administratif 2012 et qui se termine par la traditionnelle courbe de tendance, ce que nous appelons l'effet de ciseau et nous voyons clairement l'écart de ces deux tendances.

Je rappelle qu'en 2009, suite à la présentation de ce graphique, l'effet de ciseau prenait effet en 2011-2012. Donc, nous nous en écartons, du fait de la maîtrise des dépenses, mais également de la recherche de recettes notamment en termes de subventions.

Des remarques, des questions, sur ce compte administratif ?

Madame Masclat ?

Mme MASCLAT : Sur le poste 013, atténuation de charges, j'aurais souhaité savoir, ce poste s'élève à 213 633 € en 2012, il était de 229 317 € en 2011 et pourquoi aviez-vous inscrit 149 110 € au budget primitif de 2012 ?

Soit une baisse de 35 %, Monsieur Réant ?

M. LE MAIRE : Tout le monde ne connaît peut-être pas Christine Delobelle qui est responsable du service des Finances de la ville de Sin-le-Noble et qui va vous donner les éléments.

Mme DELOBELLE : En fait, c'est un compte qu'il est difficile de prévoir puisque ce sont justement des remboursements de charges, des remboursements sur salaires, éventuellement assurance maladie, accidents du travail et éventuellement des avoirs de fournisseurs.

Donc, c'est difficile de prévoir à l'avance que nous allons avoir un avoir ou un remboursement de cotisation maladie.

Mme MASCLET : Autre question, peut-être à Monsieur Réant.

Concernant le poste 74, plus particulièrement une question sur la DSU qui progresse de 130 597 €. Quels étaient les critères d'attribution de la DSU en 2012 ?

M. LE MAIRE : Les critères d'attribution de la dotation de solidarité urbaine sont déterminés par l'Etat,. Ces critères sont multiples, je suis dans l'incapacité de vous donner tous les critères qui permettent de calculer cette dotation et à qui elle s'adresse.

Toujours est-il que cette DSU s'adresse exclusivement aux communes les plus pauvres.

Je ne vous apprends rien en disant cela, ce n'est pas la première fois que je le dis, que Sin-le-Noble est une ville pauvre. Nous avons une zone urbaine sensible du quartier des Epis, nous avons un potentiel fiscal qui est très bas. Je rappelle qu'un peu plus de 60 % des habitants de Sin-le-Noble ne paient pas l'impôt, donc inversement, il y a un peu moins de 40 % des Sinois qui paient l'impôt.

Potentiel fiscal bas, zone urbaine sensible, taux de chômage important dans certains quartiers font que nous sommes titulaires de cette dotation de solidarité urbaine.

Nous pouvons, certes, évidemment nous féliciter du montant, mais aussi nous pouvons regretter le niveau de pauvreté de la ville.

La ville était classée, je me souviens, pratiquement en début de mandat, 35^{ème} sur 100.

Nous avons dû rester effectivement dans cet ordre-là, en sachant que l'Etat a revu ses calculs puisqu'aujourd'hui la dotation de solidarité urbaine est ciblée sur les communes les plus pauvres et nous en faisons toujours partie.

Mme MASCLET : En fait, est-ce que c'est l'enveloppe qui a augmenté qui fait que cela a augmenté pour nous ou c'est parce qu'il y a quelque part autre chose ?

M. LE MAIRE : De mémoire, je crois que l'enveloppe a augmenté et à l'époque c'était 50 M€. Elle a augmenté notamment pour les départements Christine ?

Mme DELOBELLE : C'est vrai que les critères sont très multiples : le nombre de logements sociaux, potentiel fiscal, etc..

Mais alors que toutes les dotations d'Etat sont gelées, la seule dotation qui est encore dynamique, c'est la dotation de solidarité urbaine. Et justement, malheureusement, nous sommes au 39^{ème} au rang des communes pauvres. Donc 34^{ème} en 2011, 39^{ème} en 2012, nous restons commune pauvre.

Mme MASCLET : Je vais continuer, j'ai d'autres questions sur d'autres chapitres.

Je vais passer au chapitre 011, charges à caractère général.

Sur les carburants et combustibles, vous dites qu'il y a eu une hausse des frais de carburant malgré une baisse des consommations, mais est-ce qu'il n'y a pas eu un gel des prix de l'essence suite à l'élection de Monsieur Hollande ?

M. REANT : Nous parlons de 2012.

M. LE MAIRE : Compte administratif 2012 clôturé au 31 décembre 2012. C'est vrai que François Hollande avait 6 mois, effectivement, d'exercice.

Effectivement, le prix du carburant n'a peut-être pas baissé, mais il me semble... Il a baissé, oui, mais le gaz aussi a baissé, il a augmenté, il a baissé. Je ne vois pas ce que vient faire François Hollande dans les combustibles de Sin-le-Noble ?

Mme MASCLET : Sur les frais de transport, nous voyons des frais de transport plus importants à hauteur de 46 564 €. Pourquoi ces frais ont-ils augmenté ?

M. LE MAIRE : Pour deux raisons.

D'une, effectivement, les autocaristes nous assurent le transport à la fois des scolaires, mais aussi des aînés, de différentes activités, de différentes sorties, bien sûr, ces prestations augmentent tous les ans, puisque leur carburant aussi augmente ; donc ils répercutent l'augmentation. Une autre raison aussi pour 2012, il me semble et je regarde Cécile, c'est la mise en place, pour la première année complète où nous assurons le ramassage des élèves du Bois des Retz, de l'autre côté de la 21.

Jusqu'en 2011, nous nous arrêtons au Marais, mais côté rue de l'Abbaye, rue de Waziers, rue Longue, rue du Bois des Retz, mais nous n'allions pas de l'autre côté.

Et là, depuis 2012, nous assurons un service aux élèves du Marais jusqu'au bout, jusqu'à la ruelle Cottigny. Un service à la population a été assuré d'où cette augmentation en partie, mais nécessaire. Un enfant dont la famille n'a pas de moyen de transport pour amener ses enfants à Jean-Jaurès puisque c'est l'école d'affectation, Cécile...ces familles mettent leurs enfants plutôt à Douai qu'à Sin-le-Noble. Pour éviter de désertifier nos écoles, il est préférable d'assurer un transport et des frais supplémentaires sont engendrés notamment pour la restauration scolaire.

Mme MASCLET : A propos du chapitre 67, « charges exceptionnelles » : Qu'est-ce qui explique la diminution par 2 du total des subventions exceptionnelles, puisque nous étions à 43 731 € en 2011 et nous sommes de 23 622 € en 2012 ?
Et 44 000 € avaient été inscrits au budget primitif ?

M. LE MAIRE : Il y a eu moins de demandes tout simplement, il n'y a pas d'autre explication, il y a moins de demandes.

Mme MASCLET : Il y a moins de demandes de subventions ?

M. LE MAIRE : Exceptionnelles !
Souvenez-vous, effectivement, il y a des années où nous répondons aux clubs pour un tournoi, un championnat de France ou autre. Cela fluctue d'année en année.

Mme MASCLET : Puisque nous sommes dans les questions de budget, des questions peut-être un peu plus générales.
Nous vous avons, en fait, interrogé à plusieurs reprises, à la fois en 2011 et en 2012, sur le rôle un peu obscur du cabinet de communication « Lieux uniques en Nord » et la réponse avait été la recherche de financement.
Quel financement a été obtenu et est ce qu'au fond, quand nous regardons le budget, est-ce que l'opération a été rentable pour la commune ?

M. LE MAIRE : Oui. Il me semble que la question avait déjà été posée et il me semble que les réponses ont été apportées également.
Je n'ai pas la liste exhaustive devant moi, mais ce cabinet nous a aidé à obtenir des contacts à la fois au sein du Conseil Régional et au sein du Conseil Général, et d'obtenir ainsi des subventions.
Les dernières subventions que nous avons obtenues que ce soit pour Carnot ou autres, ont été facilitées grâce à l'apport de cette ingénierie.

Mme MASCLET : Est-ce que nous pourrions avoir un chiffrage, je ne vous demande pas à la virgule près ? Simplement, voilà, globalement, cela nous a rapporté autant et l'investissement a été d'autant...
Autre question encore. Est-ce que vous pouvez me donner le chiffrage environ des frais d'avocat payés par la commune ?

M. LE MAIRE : Je crois que c'est dedans. C'est au chapitre 11, dans la notice explicative.

Mme MASCLET : Autant pour moi !

Mme LALART : C'est l'augmentation que nous avons. Nous n'avons pas du tout le chiffre...

M. LE MAIRE : D'autres questions ?

Mme MASCLET : C'est possible d'avoir ce chiffrage ?

M. LE MAIRE : 44 456 €. En fait c'était peut-être proche de zéro. 12 000 € en 2011.

Mme MASCLET : Pardon ?

M. LE MAIRE : 12 000 € en 2011.
Donc cela fait 56 000 €.

En fait, il y a honoraires et frais d'actes contentieux. Ce sont deux lignes différentes.

Mme MASCLET : Autre question encore. La vente de la Courée Douce est-elle inscrite au compte administratif, Monsieur Réant ?

M. LE MAIRE : Non, il n'y a pas de vente.

Mme MASCLET : Il y a eu vente.

M. LE MAIRE : Non, Madame Masclat. Vous suivez les affaires municipales, je pense que vous êtes présente à chaque conseil municipal, il n'y a pas de vente.

Donc, nous ne pouvons pas inscrire une somme. Il n'y a aucune écriture, il n'y a jamais eu d'écriture faite.

Mme MASCLET : Pourtant il y a bien eu un chèque qui a été fait à un moment donné.

M. LE MAIRE : Madame Masclat, je sais que cela vous tient à cœur, vous êtes très sensible à la Courée Douce, je répète et je peux le répéter à chaque conseil municipal, il n'y a pas de recette sur la Courée Douce. Point.

Saisissez si vous voulez.

Je ne sais pas comment vous le dire autrement ? Il n'y en a pas, je ne vais pas inventer une somme.

Mme MASCLET : Nous avons quand même eu une vente à un moment donné, donc forcément une rentrée d'argent. Maintenant, vous me dites, aujourd'hui c'est annulé, il y a eu des frais !

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de rentrée d'argent, Madame Masclat et puis nous arrêtons là. Il n'y a pas eu de rentrée d'argent. Je vous invite à consulter les registres, de vous rapprocher du Trésor Public pour vérifier tout ça.

Je vous dis que nous avons encaissé zéro euro sur la Courée Douce.

Il faut que l'on arrête.

Question suivante, Madame MASCLET.

Mme MASCLET : J'avais d'autres questions et j'en terminerai là d'ailleurs.

Une question à Monsieur REANT.

La production de la comptabilité n'a de sens que si elle fait l'objet d'une analyse financière qui permet de prendre des mesures correctives, afin d'ajuster la gestion et la situation financière de la collectivité.

L'article R2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la production de ratios financiers pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Par rapport à ces ratios, j'aurais voulu connaître, Monsieur Réant, l'analyse que vous faites de ces ratios, comment ils évoluent ?

M. REANT : Ecoutez, Madame, il y a la Chambre des Comptes qui est en train de faire un audit sur la commune. Alors, nous verrons vraiment le détail de tout cela.

Pour l'instant, nous n'avons pas fait l'audit, puisque, eux, le font.

Mme MASCLET : D'accord.

M. LE MAIRE : Le Trésor public nous fournit, je ne dirais pas tous les ans, mais nous fournit effectivement des analyses.

Par exemple, je sors l'analyse financière réalisée en mars 2008 sur la commune de Sin-le-Noble, 2004-2008. Cela vient du Ministère du Budget, des comptes publics et de la Fonction publique, donc c'est Madame Dereume qui les fournit.

Souhaitons effectivement que nous ayons ce document-là, peut-être pour cette année. Et nous en faisons en interne aussi, nous y travaillons.

Et déjà à cette époque-là...

C'est marrant, ce sont des documents que j'ai obtenus dès mon élection, « l'examen de la situation financière de la commune de Sin-le-Noble en 2008 confirme, tout en les aggravant, les constats mis en évidence en 2007 ».

Vous voyez.

C'est un peu dommage, mais en tout cas, je peux vous assurer que pour ma part, dès l'instant où nous avons ces ratios et ces analyses faites, à la fois par la Chambre Régionale des Comptes, dès l'instant où ils deviennent publics et par le Trésor public, je peux vous assurer que ces documents seront communiqués, alors qu'ils ne l'étaient pas avant.

Mme MASCLET : Alors, justement, à quel point en sommes-nous au niveau de ce contrôle de la Chambre régionale des Comptes ?
Est-ce que vous avez des informations ?

M. LE MAIRE : C'est en cours. Ce que je peux dire, c'est qu'effectivement, moi, j'avais sollicité la Chambre Régionale des Comptes, quelques mois après notre élection.

La Chambre Régionale des Comptes avait répondu à cette époque, comme ils n'avaient pas les ressources immédiates pour réaliser un audit, ils ont reporté.

Ils devaient le faire début 2012. Suite à leur charge de travail, ils ont reporté fin 2012, début 2013.

Donc, nous avons dû fournir pas mal de documents, énormément de documents. Je peux vous dire que c'est très considérable, c'est même impressionnant le nombre de documents que nous devons fournir.

Je pense que tous les documents ont été donnés, en tout cas les derniers documents, très récemment et cela a sollicité fortement les services, tous les services d'ailleurs, tous les services.

Je devrais avoir un compte-rendu provisoire et confidentiel, qui n'est pas public, comme celui du Syndicat des Transports d'ailleurs, il n'était pas public.

Et ensuite, durant le deuxième semestre 2013, je devrais recevoir les conclusions définitives qui, elles, seront publiques.

Et je rappelle que l'étude de cet audit, c'est l'exercice depuis 2007 et jusqu'aux comptes administratifs 2012.

Mme MASCLET : Deuxième semestre 2013 ?

M. LE MAIRE : C'est ce que m'annonce la Chambre Régionale des Comptes.

Mme MASCLET : D'accord.

M. LE MAIRE : Bien.

D'autres remarques ? Madame Lalart et Roger Marie ensuite.

Mme LALART : Pas de remarque, mais une déclaration.

Vous me confirmez que vous faites voter les trois points en même temps ?

M. LE MAIRE : Si personne n'y voit d'inconvénient, nous pouvons délibérer pour chacun des points et puis ensuite...

Mme LALART : J'avais une déclaration pour le compte administratif et ensuite des remarques sur l'affectation des résultats.

Est-ce que je vous fais un pack ?

M. LE MAIRE : Question à l'ensemble des élus : est-ce que nous pouvons voter les trois délibérations ou nous les faisons une par une ?

Nous les faisons une par une.

Mme LALART : C'est plus logique. Donc, je fais ma déclaration sur le compte administratif.

« L'année 2012, cinquième année de votre mandat, n'est pas à conserver dans les annales.

Avec des recettes supplémentaires par rapport à 2011 : 130 000 € pour la DSU, 164 000 € pour la participation du groupe à fiscalité propre de rattachement, 280 000 € pour une attribution du fonds départemental de taxes professionnelles et enfin, 977 000 € pour l'indemnisation de l'incendie du Centre social de la Toussaint 2011 et des incendiaires qui courent toujours.

Malgré tout cela, vous dégagez, fin 2012, une modeste épargne nette de 180 000 €, hormis l'indemnité du Centre social réservée au plan de rénovation urbaine. Cette petite épargne ne vous permet donc pas d'autofinancer les gros investissements.

Les prévisions des acquisitions, des équipements et des travaux votés au budget 2012 n'ont été réalisées qu'à hauteur de 31%.

Vous en reportez 31 sur 2013 et vous annulez le reste : 38.

Le budget 2012 n'a pas été exécuté et vous présentez un déficit global de 1 125 000 €.

Et pour réaliser 31% des prévisions, les établissements bancaires vous ont refusé les emprunts sollicités.

Par conséquent, vous avez épuisé les disponibilités de la commune, y compris l'indemnité de sinistre.

Pour payer le personnel et les fournisseurs, vous avez été contraint, au Conseil municipal du 26 mars dernier, de demander en urgence à l'Etat, une avance sur les impôts locaux de 2013.

Pour vous justifier, vous avez déclaré : « Sin-le-Noble est une commune pauvre et la précédente municipalité nous a laissé une situation financière déplorable ».

Oui, la commune était pauvre et elle l'est toujours malheureusement.

Mais, sur la situation financière déplorable, nous avons largement démontré tout le contraire au début de votre mandat et nous avons dénoncé, à maintes reprises, vos arguties fallacieuses.

De toute façon, plus personne ne vous croit.

Faut-il rappeler qu'il y a juste un an, ici même, vous avez sciemment menti au Conseil municipal réuni à propos de la Courée Douce et plus récemment, vous avez trompé vos collègues socialistes à propos de la réorganisation du Conseil d'administration de la CAD.

Le mensonge politique, certes, n'est pas un délit, mais avec l'affaire Cahuzac, démonstration est faite qu'il provoque des ravages et que le menteur est privé de tout soutien.

Alors, de grâce, laissez les gens reposer en paix, surtout Christiane Pezin ».

M. LE MAIRE : A aucun moment, je n'ai cité le nom de Christiane Pezin, à aucun moment.

J'ai fait part du bilan de Madame Dereume sur l'exercice 2004-2007. Point.

D'autres déclarations ?

Roger ?

M. MARIE : Ce n'est pas une déclaration, c'est juste que le compte administratif, je précise tout de suite que je le voterai.

Je précise tout de suite que je vais voter le compte administratif, c'est une photographie de ce qui s'est fait. Donc, elle n'est pas contestable.

Par contre, j'invite tout le monde à la regarder d'une certaine façon, parce que déjà l'année dernière, nous étions dans une période où il fallait faire des économies. Les économies sont encore à l'ordre du jour pour le prochain budget.

Moi, ce qui m'intéresse, c'est de voir les économies qui ont été réalisées, grâce à cette photographie, sur l'année dernière. Sur quoi avons nous fait des économies, sur quoi n'avons nous pas réussi à en faire ?

C'est quand même cela qui est intéressant et cela permettra d'illustrer ce que je vous dirai à propos de mon vote sur le budget tout à l'heure.

Alors, je regarde. Je ne vais pas vous détailler tous les postes, mais ceux que j'ai repérés.

Nous voulions faire des économies sur l'électricité, c'est raté. Nous avons dépensé 441 000 € en 2011.

En 2012, nous en sommes à 443 000 €. Nous avons prévu 430 000 au budget prévisionnel, mais enfin, c'est raté.

Les combustibles, nous sommes passés de 6 550 en 2011 à 12 088 € en 2012, compte administratif 2012. Ce n'est pas Hollande qui a fait cela, mais c'est le fait que tout augmente et même quand nous roulons moins, nous dépensons plus.

Les carburants, juste après, combustibles aussi, pareil, nous passons de 67 000 à 71 000. Les combustibles, c'est pareil, il a fallu chauffer plus et cela coûte plus cher.

Donc, faire des économies là-dessus, cela ne va pas être facile.

Alors, où allons-nous les faire ?

Je regarde où nous avons fait des économies.

Les fournitures administratives, par exemple, nous sommes passés de 47 000 € à 27 000 €. Nous avons prévu 45 000 au budget prévisionnel, nous avons fait un gros effort, bravo.

Mais, j'aimerais bien savoir sur quoi nous l'avons fait, dans les fournitures administratives. Qu'est-ce qui manque ? Où ? Pourquoi ?

Les fournitures scolaires, nous avons descendu un petit peu, je ne suis pas sûr que ce soit une économie souhaitable. Nous avons descendu de 1 000 €. Je ne suis pas persuadé que ce soit nécessaire de faire des économies sur les fournitures scolaires.

Les honoraires, nous en avons parlé tout à l'heure, les honoraires et les frais d'actes et de contentieux. Nous passons de 8 727 au compte administratif 2011 à 35 726 au compte administratif 2012.

Alors, ce ne sont pas juste les affaires et les problèmes devant lesquels la mairie doit se défendre, c'est général.

Si vous regardez dans toutes les communes, avec la judiciarisation qui s'accroît dans la société, il suffit qu'un gamin, par exemple, se fasse une blessure grave avec un poteau de basket qui se renverse, c'est le maire qui est inculpé.

Et donc, le maire, il faut bien qu'il se défende, il faut bien qu'il ait les moyens. Donc, là-dessus, ne comptons pas faire des économies.

Je signale quand même que cela a beaucoup augmenté.

Autres économies que nous avons faites, qui me posent question, je vous le dis, cotisations pour assurance du personnel. Nous étions à 104 121 € sur le compte administratif 2011. Nous arrivons à 40 710 sur le compte administratif 2012.

Comment avons-nous fait ? Mystère, j'aimerais bien comprendre.

Est-ce que les assurances ont descendu à ce point-là pendant l'année ? C'est peut-être l'effet Hollande, mais cela m'étonne.

Allocations de chômage versées directement. Je ne sais pas de quoi il s'agit. 55 000 au compte administratif 2011, 41 000 au compte administratif 2012.

Je ne suis pas sûr que nous puissions faire des économies sur les allocations de chômage dans une période où le chômage augmente.

Versements aux autres œuvres sociales : 104 232 au compte administratif 2011, 83 265 au compte administratif 2012.

Cela veut dire que nous avons versé moins aux œuvres sociales en 2012 qu'en 2011 ?

Je pose la question à Christine Delobelle qui me dit non de la tête, tant mieux. Mais, j'aimerais bien avoir des détails dans ce cas-là.

Et puis, je regarde, là aussi, où nous avons fait des économies.

Alors, il y a des économies qui ne me font pas pleurer : les annonces, les insertions, fêtes et cérémonies, catalogues et imprimés, soit, d'accord.

Les frais de gardiennage, je suis déjà plus inquiet, parce que nous passons de 10 106 € à 2 327 €. Je me demande si quelqu'un n'a pas perdu son emploi dans l'histoire, parce que les gardiens avaient un emploi qu'ils n'ont peut-être plus.

Enfin, tout cela pour vous dire que les frais de fonctionnement ont quand même augmenté du compte administratif 2011 au compte administratif 2012 de 2,29 %, dans une période où, rappelez-vous, quand nous en discussions du budget prévisionnel 2011, où il fallait faire des économies et où chacun était mobilisé pour faire des économies.

Donc, vous voyez la difficulté de faire des économies.

Alors, nous sommes dans un budget de plus en plus restreint, de plus en plus tendu, dans une situation économique et financière de plus en plus difficile. Il faut faire de plus en plus d'économies, nous n'y arrivons pas, même quand nous le disons d'avance.

Voilà, c'est tout ce que je voulais vous dire.

Par ailleurs, je vote le compte administratif sans problème.

M. LE MAIRE : Christine, quelques réponses sur toute la liste énumérée par Roger.

Mme DELOBELLE : Alors, si je peux vous en apporter quelques-unes, notamment sur les assurances sur le personnel. Nous avons limité les garanties, c'est-à-dire que, puisque la collectivité est son propre assureur, nous ne sommes assurés maintenant que sur le principal et plus sur les charges.

Donc, forcément, cela a baissé.

L'allocation chômage, c'est pareil, cela baisse parce c'est une ligne qui a tendance à s'éteindre, puisque maintenant, nous cotisons à l'ASSEDIC pour le personnel.

Le versement aux autres œuvres sociales : il y a bien sûr les autres œuvres sociales, mais il y a aussi le fond de participation pour les handicapés et donc nous avons fait valoir dedans, beaucoup d'actions en faveur des handicapés, ce qui a fait que cela a fait baisser la facture.

Le gardiennage, nous avons eu des fortes factures fin 2011 suite à l'incendie, mais il n'y a plus lieu de faire garder l'immeuble en 2012 ce qui fait que la dépense a été moindre.

J'en ai peut-être oublié dans ce que vous avez cité.

Mme DEMARECAUX : Au niveau des scolaires, nous n'avons pas fait d'économie ; en fait, si nous en avons fait une, c'est parce que nous avons moins d'élèves.

Le crédit alloué aux élèves de 32 € est resté le même en 2012, mais nous avons moins d'élèves. Oui, ce sont les fournitures scolaires.

M. LE MAIRE : Pas d'autre remarque ?

Le compte administratif nécessite que je sorte et je vais demander au doyen, Jean-Michel Chotin de nous faire l'honneur de présider cette assemblée pour faire voter ce compte administratif 2012.

Nous pouvons être aussi de l'opposition et présider le conseil municipal durant quelques instants !

M. CHOTIN : Bien. Tout a été dit, plus la peine d'en rajouter.

L'assemblée doit procéder à l'élection de son président, ce qui est fait.

Et je vous demande à vous, Mesdames et Messieurs, d'approuver le compte administratif de l'exercice 2012 pour en donner acte à Monsieur le Maire.

Qui est pour ?

M. CAMPISANO : Avant de voter, je voudrais dire quelque chose.

J'ai reçu une déclaration de Daniel Cordonnier qui m'a donné pouvoir. Cette déclaration a été envoyée à tous les chefs de groupe ou à tous les groupes politiques donc je n'ai pas besoin de la lire.

Je voulais dire simplement que je votais le compte administratif pour ma part et que j'allais voter contre pour Daniel Cordonnier.

M. CHOTIN : Bien, ceci étant dit. Nous allons passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre : 5

Abstention : 2

Le conseil municipal arrête les résultats définitifs tels que présentés. Je vous remercie.

Nous pouvons faire rentrer Monsieur le Maire, nous n'allons pas le laisser dehors, cet homme !

M. LE MAIRE : Une feuille va circuler pour les signatures concernant le compte administratif 2012. Merci Jean-Michel.

N'oubliez pas celles et ceux qui ont des pouvoirs de signer pour la personne qui a donné pouvoir.

ADOPTE

2.2 - Affectation des résultats 2012

M. REANT : Affectation des résultats.

Il vous est proposé d'arrêter les comptes de l'exercice 2012 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement de 2 023 296,77 €,
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 2 963 986,68 €.

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 2 716 029,00 €
- en recettes pour un montant de 371 703,00 €.

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 4 367 622,77 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est donc proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2012 d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser et d'autre part en report de fonctionnement.

Le résultat de l'exercice 2012 est affecté de la façon suivante :

Compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés : 2 963 986,68 €

Ligne 001 : résultat de fonctionnement reporté : 2 023 296,77 €.

M. LE MAIRE : Merci Philippe.

Madame Lalart ?

Mme LALART : J'ai une question pour Monsieur Réant.

Il va peut-être m'arrêter si je me trompe, mais d'après la réglementation, le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement qui est donc de 2 963 986,68 € est inférieur au besoin d'investissement de 4 367 622,77 €.

Par conséquent, l'assemblée n'a pas d'autre choix que de respecter la réglementation, donc la délibération n'est pas bonne en l'état.

C'est-à-dire qu'à mon avis, il faudrait enlever de la ligne 10, le paragraphe qui commence par « *le résultat de la section de fonctionnement* ».

Je pense que la partie « *soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve* » doit être annulée de la délibération, je crois que cela doit être supprimé de la délibération puisque nous n'avons pas le choix.

Mme DELOBELLE : C'est d'abord le cas général qui est exprimé pour aller au cas particulier de la commune, qui est que nous n'avons pas d'autre choix que d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement.

Mme LALART : Donc cela ne va pas, parce que quand vous disiez qu'il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat d'une part en réserve et d'autre part en report de fonctionnement, cela ne va pas non plus !

Mme DELOBELLE : Oui, mais là, il y a une erreur de frappe.

La ligne 001 c'est de l'investissement et donc nous démarrons l'année 2013 avec un déficit d'investissement de 2 023 296,77 €.

Au BP 2013, c'est bien ce résultat déficitaire d'investissement qui est repris. D'investissement et non pas de fonctionnement.

M. LE MAIRE : Il faut corriger sur cette délibération la dernière ligne 001 « *résultat non pas de fonctionnement reporté, mais d'investissement reporté* » et nous le retrouvons bien dans le budget primitif, qui est affiché effectivement sur la première ligne : un solde d'exécution déficit de la section d'investissement de 2 023 296,77 €.

Le mot est corrigé, y a-t-il d'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre : 1

Abstention : 2.

Le vote de Daniel, tout ce qui est finances, c'est contre, c'est cela ?

ADOPTE

2.3 - Trésorerie Municipale – Compte de Gestion du Trésorier 2012

M. REANT : Vous venez d'approuver le compte administratif 2012 présenté par Monsieur le Maire. Il vous est proposé d'adopter le compte de gestion du trésorier municipal qui est en conformité avec le compte administratif.

M. LE MAIRE : Bien. Des remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre : 1

Y compris pour une conformité entre la comptabilité !

Abstention : 2.

ADOPTE

2.4 - Taux de fiscalité pour 2013.

M. REANT : Le conseil municipal décide de fixer les taux de fiscalité communale de la façon suivante :

Taxe d'habitation : 24,95 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,04 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51,57 %.

Compte tenu des bases obtenues, ces taux généreront un produit fiscal de 4 768 687 €.

Il est à noter que les taux ne changent pas.

M. LE MAIRE : Les taux ne changent pas depuis 2009, nous avons augmenté de 8 % et ensuite les taux n'ont pas changé.

Il vous est proposé de maintenir ces trois taux et d'obtenir ainsi, sur les bases, un produit fiscal de 4 768 687 €.

Y a-t-il des remarques, des questions sur ces taux fiscaux ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre : 0

Abstention : 2.

2 abstentions sur le maintien de ces trois taux.

ADOPTE

2.5 - Budget primitif pour 2013

M. REANT : Le projet de budget primitif pour l'exercice 2013 soumis à votre examen s'équilibre à la somme de 33 195 205,65 € répartie comme suit :

- 18 270 200,15 € pour la section de fonctionnement,
- 14 925 005,50 € pour la section d'investissement.

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par le prélèvement sur les recettes de fonctionnement à hauteur de 1 092 375,15 €.

Le conseil municipal a voté le compte administratif et le compte de gestion 2012. Il a donc décidé de l'affectation des résultats.

Il est maintenant appelé à se prononcer sur le budget primitif de l'année 2013 qui intégrera les résultats de l'exercice précédent.

Le résultat de fonctionnement à fin 2012 est intégralement absorbé par le besoin de financement de la section d'investissement (résultat de clôture – 2 023 296,77 € et restes à réaliser – 2 344 326 €).

L'excédent de fonctionnement est affecté en totalité (soit 2 963 986,68 €) à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Compte tenu de cette affectation, le résultat à reprendre au budget primitif 2013 est un déficit d'investissement de 2 023 296,77 €.

Le débat d'orientation budgétaire a présenté les grandes lignes du budget de la ville en 2013 dont la section d'investissement est essentiellement orientée vers le projet de rénovation urbaine et notamment vers la construction du groupe scolaire.

La section de fonctionnement s'équilibre par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 1 092 375,15 €.

Telles qu'estimées, les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de 18 270 200 € et se répartissent comme suit.

Vous avez un tableau, je vais vous lire les résultats.

Total des recettes de fonctionnement de l'exercice, en prévision 2013 : 18 270 200 €

Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice en fonctionnement : 18 270 200 € bien sûr.

La répartition des recettes de fonctionnement des dotations et participations à hauteur de 51,48 %.

Impôts et taxes : 43,08 %

Produits des services et des domaines : 3,56 %

Atténuation des charges : 1,15 %

Autres produits de gestion courante : 0,73 %.

Pratiquement, 95 % des recettes de fonctionnement proviennent des impôts et taxes (43,08 %) et des dotations et participations (51,48%).

Les impôts et taxes ont été estimés à 7 870 283 € soit une augmentation de 4,89 % par rapport à 2012.

Il est proposé de maintenir les taux de fiscalité actuels pour la 4^{ème} année consécutive.

Le produit attendu est de : 4 768 687 €. Il représente une augmentation de 4,19 % par rapport au produit voté au BP 2012 et ce, uniquement par l'augmentation des bases fiscales et non des taux.

Vous avez le rappel des taux.

24,95 % pour la taxe d'habitation.

23,04 % pour le foncier bâti.

51,57 % pour le non bâti.

Au niveau des moyennes nationales, nous sommes à peu près dans ces taux-là.

Par contre au niveau départemental, nous ne sommes qu'à 24,95 % pour 37,73 % en habitation, nous sommes à 23,04 % pour 25,62 % pour le foncier bâti et 51,57 % pour 54,76 %.

Nous sommes toujours un peu en deçà des moyennes départementales.

La dotation de solidarité communautaire passe de 86 405 € à 239 405 €.

En effet, le montant de la participation du déficit du Raquet soit 153 000 € était déduit de cette dotation en section de fonctionnement.

Par décision du 21 mars 2013 du bureau communautaire qui devrait être validé par la délibération du 4 avril, la CAD entérine le principe d'un versement sous la forme d'un fonds de concours en section d'investissement.

Les dotations et participations (chapitre 74) sont estimées à 9 405 108 €. Elles sont quasiment stables (progression de 0,48 % par rapport à 2012).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est gelée encore en 2013 (il y a une baisse de 0,30 % en raison de la diminution de la population). Elle s'élève à 3 807 752 € soit une diminution en valeur de 11 617 € par rapport à 2012.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale reste dynamique, sa progression a été de 11,03 % en 2010, de 10,07 % en 2011 et de 6,04 % en 2012.

Pour 2013, la progression annoncée au niveau national est de 8,75 %. Les prévisions qui ont été faites pour le budget primitif sont donc assises sur ce taux de progression pour atteindre 2 492 600 €.

Néanmoins, nous avons eu les résultats aujourd'hui. Finalement, elle va augmenter de 13,08 % ce qui montre bien que notre ville est pauvre.

Donc nous aurons réellement 2 592 600 € soit 100 000 € de plus que l'année dernière.

M. LE MAIRE : Cela fera l'objet d'une décision modificative bien sûr parce qu'aujourd'hui, nous n'allons pas changer les chiffres dans ce budget primitif, qui se basait uniquement sur la moyenne nationale, mais ce sera bien une décision modificative.

M. REANT : Un montant de 468 850 € (restes à réaliser compris) est inscrit en recettes de dotation de développement urbain, correspondant au solde de la subvention obtenue en 2011 pour la construction du groupe scolaire et un acompte sur la subvention obtenue en 2012 pour la salle Carnot.

Pour les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement évoluent, nous avons un tableau, c'est un peu lourd tout cela.

Charges à caractère général : 4 237 750 € en prévision.

Charges de personnel et frais assimilés : 10 743 283 € soit une augmentation de 1,86 %.

Autres charges de gestion courante : 1 085 305 € soit - 4,29 %.

Charges financières hors renégociation : 452 200 €, + 8,22 %.

Charges exceptionnelles : 39 605 € soit + 38,80 %.

Total dépenses recettes de fonctionnement : 16 558 143 € soit 2,28 %.

Les dépenses d'ordre prévoient une dotation aux amortissements d'un montant de 439 831 €, une dotation aux provisions pour risque d'un montant de 169 851 €.

Tout en assurant un même service à la population, la ville n'a de cesse de chercher à améliorer sa situation financière comme le montre le tableau de l'évolution des soldes de gestion ci-après.

Il s'agit d'une condition essentielle pour regagner la confiance des banques et mener à bien le programme d'investissement prévu.

Aujourd'hui, les banques nous jugent surtout sur l'épargne nette.

En 2009, elle était négative, 2010 aussi, 2011. En 2012, elles sont enfin positives et en 2013, elle devrait encore rester positive.

C'est le critère essentiel pour l'accord des emprunts.

Malgré une situation financière fragile, la ville avait été placée en réseau d'alerte en 2009, la ville de Sin-le-Noble a souhaité maintenir un programme d'investissement ambitieux.

En effet, la rénovation urbaine et l'éco quartier du Raquet vont sensiblement modifier son image et renforcer son attractivité.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 14 925 005,50 €.

L'avenant à la convention de rénovation urbaine est sur le point d'être signé. Les travaux de construction du groupe scolaire vont pouvoir commencer.

Comme le montre le graphique ci-dessous, l'essentiel des dépenses est concentré sur les années 2013 et 2014.

Cependant, ce profil pourrait être modifié par une prolongation de 2 ans des conventions ANRU, conformément à l'annonce du comité interministériel pour la ville.

Hormis les crédits reportés de 2012 pour les opérations suivantes :

- 1ère phase de la salle Carnot, bâtiments modulaires à l'école de la Sucrierie, mur d'escalade au complexe Jean Mercier,

les dépenses d'investissement 2013 porteront sur les travaux de rénovation urbaine (construction du groupe scolaire et poursuite des phases d'aménagement de voiries pour un montant de 9 815 491 € (reports compris).

Les seules dépenses complémentaires concernent :

- l'éclairage du pont de Sin pour un montant de 150 000 € (financé partiellement par le Conseil Général),
- le remplacement des logiciels comptabilité et ressources humaines ainsi que la montée en capacité des serveurs et des matériels informatiques afin de répondre aux obligations de dématérialisation.

Le solde des crédits de dépenses de la section d'investissement est porté en dépenses imprévues et fera l'effet d'affectation au fur et à mesure des besoins des matériels indispensables ou de travaux de gros entretiens du patrimoine.

Afin de financer les investissements, il est prévu :

- la cession de deux immeubles (Rue Gounod et rue de Douai) pour un montant total de 333 000 €,

- le FCTVA et la taxe d'aménagement pour un montant de 509 977 €,

- les subventions et notamment 50 % de la subvention de la Région pour la construction du groupe scolaire soit 2 724 550 €,

- un emprunt de 5 000 000 € sollicité auprès de la Caisse des Dépôts sur des crédits spécifiques liés aux opérations de rénovation urbaine au taux du livret A + une marge de 0,6 %.

Les investissements autres que ceux liés à la rénovation urbaine ont été volontairement limités pour ne pas emprunter plus de 5 000 000 € et ne pas alourdir la situation de la ville. Toute dépense supplémentaire d'investissement devra donc être autofinancée par des économies en fonctionnement.

Et c'est dur de faire des économies, comme le disait Roger.

Voilà.

M. LE MAIRE : Bien. Des remarques, des questions, des observations, des déclarations ?

Madame Mascllet ?

Mme MASCLET : Quelles sommes sont prévues pour la réfection des voiries dans ce budget ?

En ce qui concerne la réfection des voiries, quelles sommes avez-vous prévues dans ce budget ?

M. LE MAIRE : Il n'y en a pas. Ce qui est prévu, c'est simplement des réparations. Il n'y a pas ce que vous appelez « réfection complète », il n'y en a pas et ce n'est pas prévu. Sauf effectivement, les travaux de voirie prévus dans le cadre de la rénovation urbaine.

Mme MASCLET : J'avais aussi une petite question. Si j'ai bien compris, vous prévoyez d'inscrire une provision pour litige dans le cadre du contentieux avec le personnel.

M. LE MAIRE : Oui, nous sommes tenus dans une prochaine délibération, de provisionner un montant. C'est ce qui vous sera proposé.

Mme MASCLET : Mais là, nous pouvons en parler.

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr.

Mme MASCLET : En fait, la question que je pose c'est : comment vous calculez ce montant ? Tout simplement parce qu'il me semble un peu éloigné de ce qui a pu nous être communiqué, notamment par les syndicats.

En gros, à quelles années et à quoi correspond, au fond, ce montant ? Comment vous l'avez calculé ?

M. LE MAIRE : Je vais reprendre la partie 2 de la délibération du point 2.6 : affaires financières. Actuellement, deux contentieux ont été ouverts par recours gracieux respectivement les 2 décembre et 21 décembre 2011, opposant une partie du personnel à la ville. Le premier concerne l'attribution de l'indemnité d'exercice des missions des préfectures dont le risque est estimé à 315 752 €, compte tenu d'une période touchée par la déchéance quadriennale. Le second concerne une régularisation de prime de fin d'année dont le risque est estimé à 11 957 € c'est-à-dire que la déchéance quadriennale fait que les sommes évidemment baissent. Nous ne pouvons pas remonter au-delà de 4 ans.

M. MASCLET : Comment ? Nous ne pouvons pas...

M. LE MAIRE : Remonter au-delà de 4 ans, c'est la loi. La loi s'impose. Il y a une déchéance quadriennale qui fait qu'au-delà de 4 ans, ça tombe, c'est perdu, comme beaucoup de choses d'ailleurs effectivement. Et donc, c'est la Loi, c'est une obligation et le montant estimé est à la hauteur de ce qui est affiché dans cette délibération et que nous retrouvons dans le budget primitif. Puisque nous en parlons, c'est effectivement 100 % de la PFA pour 2013 et 50 % de l'IEMP et en 2014 ce sera les autres 50 % de l'IEMP qui seront provisionnés. Nous imposons cette provision qui n'a pas été faite en son temps.

M. MASCLET : C'est-à-dire ?

M. LE MAIRE : Le contentieux ne date pas de 2008. Nous avons payé le contentieux dès notre arrivée par jugement du Tribunal, d'ailleurs, et qui n'était pas provisionné, voilà et sans citer de nom. D'autres remarques sur ce budget primitif ? Madame Lalart ?

Mme LALART : Quelques déclarations et des questions, j'espère, auxquelles vous allez pouvoir nous répondre. L'examen du budget primitif, un document de 109 pages, nécessite un travail important à boucler en quelques jours, d'autant plus que votre notice explicative est laconique sur certains points. Pour la partie fonctionnement, les charges à caractère général augmentent de 4,34 %, c'est plus que l'inflation, les charges de personnel représentant près de 65 % du total des dépenses réelles et progressent de 1,86 %. En résumé et au total pour les opérations courantes, les dépenses croissent de 2,28 % et les recettes de 2,10 %. Comment, dans ces conditions, améliorer la situation financière de la commune ?

Au conseil municipal du 26 février dernier, vous nous avez indiqué que la signature de l'avenant à la convention qui modifie les conditions financières du programme de rénovation urbaine était prévue pour mars 2013 et jusqu'à aujourd'hui, cet avenant est sur le point d'être signé.

Pouvez-vous enfin nous évoquer une date précise ?

Votre budget d'investissement est bâti sur ce postulat, faute de quoi, vous ne pourrez pas l'exécuter, situation à laquelle vous nous avez habitués les années précédentes.

Les dépenses d'investissement porteront donc, pour l'essentiel et éventuellement sur les travaux de rénovation urbaine incombant à la ville.

Vous prévoyez, en 2013, avec les reports de 2012, pour les voiries et le groupe scolaire, une somme de 9 815 000 €, c'est-à-dire hormis les réalisations des bailleurs sociaux, Norevie et Partenord.

M. LE MAIRE : Pour l'avenant, il y a juste quelques allers et retours entre la ville, la DDTM et l'Agence nationale de rénovation urbaine sur vraiment des points de détail, presque des points et des virgules... Mais ce n'est pas nous qui donnons le « top », malheureusement.

Nous espérons une signature ce mois-ci.

Nous l'espérons, mais je répète, là aussi, nous allons lancer la démolition du centre social Nicolas Hulot puisque l'obtention, notamment d'une ligne de trésorerie par la Caisse d'Épargne, va nous permettre d'anticiper cette démolition et là aussi d'obtenir des subventions de la part de la Région, entre autres. Sinon aucun autre travaux, en tout cas important, ne peut démarrer sans la signature de cet avenant qui conditionne l'attribution, l'affectation des emprunts par la Caisse des Dépôts.

Aujourd'hui, je n'ai pas de date précise à vous donner.

Tout est prêt, tout est dans les « starting-blocks ». Dès que nous avons la signature de l'ANRU, la Caisse des Dépôts débloque.

Evidemment, là aussi, je pense que cela fera l'objet d'une délibération en Conseil Municipal, peut-être dans le cadre d'un conseil municipal extraordinaire.

Mme LALART : Pour les coûts des autres travaux, c'est-à-dire la Salle Carnot, l'école de la Sucrierie, le complexe Jean Mercier, les documents ne sont pas renseignés et tout est noyé dans les comptes généraux de comptabilité.

Pourriez-vous nous dire précisément les montants alloués ?

M. LE MAIRE : Ce sont des reports de 2012.

Je rappelle que ces installations sont bien financées par le Conseil Régional et le Conseil Général et pour certains équipements par la DDU.

M. CAMPISANO : Sur la salle Carnot, nous avons un beau financement à hauteur de 486 000 € si je ne m'abuse, donc pour une première phase de travaux sur les sanitaires, qui devrait être de 258 000 € je pense. Mais pour avoir cette subvention de la Région, il faut commencer les travaux, c'est ça le problème.

Pour le mur d'escalade d'une valeur de 103 000 €, nous sommes arrivés à 93 000 € financés et nous sommes pratiquement à 100 % de financement pour le mur d'escalade qui va servir au Lycée pour les épreuves du bac et qui remplace la course d'orientation du bois de Lewarde.

Donc cela est financé également totalement, les travaux commencent le 18 avril pour le mur d'escalade.

M. LE MAIRE : Je pense par exemple à l'éclairage du Pont de Sin, tant réclamé par les riverains. Nous avons enfin obtenu un financement en 2012, par le Conseil Général.

Il serait dommageable et ce n'est pas forcément une priorité, parce qu'il y en a d'autres, mais voilà le Conseil Général finance l'éclairage du pont de Sin.

C'est une opportunité pour nous et le Conseil Général couvre bien en grande partie ce financement. C'est pour cela que nous le retrouvons sur le budget primitif 2013.

Mme LALART : La dotation de solidarité communautaire ne serait plus amputée de la participation de 153 000 € au déficit du Raquet, laquelle serait désormais versée à la CAD sous forme de fonds de concours.

Nous employons le conditionnel, puisque cette diffusion que nous réclamons depuis 2010, était déjà prévue en 2012, mais est restée sans suite et nous nous étions, l'année dernière, réjouis trop vite.

Cette fois, la CAD a-t-elle vraiment validé cette modification ?

Reste, néanmoins, un souci sur ce sujet puisque la délibération du 12 janvier 2010 avait fixé la participation de Sin-le-Noble à 307 000 € à partir de 2013 et non pas à 153 000 €.

M. LE MAIRE : J'anticipe la réponse suite à la délibération qui va suivre.

Effectivement, nous passons d'un prélèvement de la dotation de solidarité communautaire CAD-Ville, donc ils prélevaient 153 000 €. Il n'y aura plus de prélèvement sur cette DSC, nous allons toucher plein pot cette DSC, en fonctionnement.

Nous allons verser un fonds de concours Ville-CAD en investissement à hauteur de 153 000 €.

Si cela ne s'est pas fait en 2012, parce que cela nécessitait un mécanisme entre la ville et la CAD, il a été enfin conclu, lors du conseil communautaire du jeudi 29 mars. Il y a eu un bureau le 29 mars où le bureau a donné un avis favorable à l'unanimité et il a été délibéré en conseil communautaire le 4 avril à l'unanimité.

Donc, la délibération que vous avez dans votre dossier est concomitante avec celle prise en conseil communautaire le 4 avril.

Et le deuxième emprunt est reculé.

Je rappelle que l'écoquartier du Raquet a pris du retard, donc là aussi, tous les investissements et les dépenses sont retardés.

Guillaume ?

M. KRZYKALA : Simplement une remarque. C'était une discussion que vous avez eue certainement avec la CAD et son premier représentant. Je tenais à signaler en lisant quelques informations données en bulletin municipal que malgré vos positions assez éloignées de vice-président, vous savez su quand même bien négocier ce changement au niveau des dotations.

M. LE MAIRE : Effectivement, outre ces négociations, il y eu aussi évidemment des négociations sur l'éco parc avec la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Il y a eu des négociations avec le Syndicat des transports pour l'arrivée du TCSP jusqu'au lycée d'ailleurs et peut-être voire même jusqu'à l'APEI. Et j'oublie certainement des tas d'autres choses durant toutes ces années écoulées. Effectivement, nous ne sommes pas que des figurants.

Mme LALART : Donc la délibération du 12 janvier 2010.

M. LE MAIRE : Evidemment, c'est emblématique, mais le centre aquatique, je rappelle, avait été abandonné, et là nous le retrouvons et bien sûr sur Sin-le-Noble.

Mme LALART : Cela veut dire, d'après ce que vous me dites, que la délibération du 12 janvier 2010 est caduque ?

M. LE MAIRE : Ce qui veut dire qu'à travers cette délibération qui vous est proposée aujourd'hui, cela consiste à inverser un mécanisme et à verser 153 000 € prévus dans le budget primitif.

Est-ce qu'elle est caduque ?

La délibération que vous avez devant vous reprend les termes de la délibération, fait référence à la délibération prise en janvier 2010. Elle fait référence à cette délibération, première partie.

Aujourd'hui, l'opération consiste à inverser le mécanisme et à ne verser que 153 000 € en investissement à la CAD.

Mme BRIDOUX : Le deuxième emprunt n'étant pas fait, c'était le principe.

Un emprunt à 153 000 €, deuxième emprunt, le deuxième emprunt n'est pas fait, il n'y a donc pas à verser l'annuité.

Elle n'est pas caduque dans sa totalité, pour le deuxième emprunt, il est différé, différé à un moment où il va être nécessaire de continuer les travaux.

Mme LALART : Et nous nous interrogeons donc sur le bienfondé de cette décision de participer à un programme d'intérêt communautaire, entrant dans les compétences de la CAD, certes en cours de réalisation sur notre territoire, mais avant que la ville n'en tire des bénéfices.

Pour d'autres programmes communautaires, par exemple, zones industrielles ou commerciales, les communes concernées par l'implantation sur leur périmètre n'ont pas été sollicitées.

Mme BRIDOUX : Il faut savoir que là aussi nous nous sommes battus à la CAD pour ne pas avoir de participation au déficit du Raquet, parce que c'est de cela dont il s'agit.

Le problème c'est que dans un document, signé par l'ancienne Maire de Sin-le-Noble, ce n'était pas un protocole secret, mais il y avait le principe de participation.

A partir de là, nous avons bataillé. Moi, j'ai même taxé le Président de la CAD de chantage, etc... puisqu'il disait « si la ville de Sin-le-Noble ne participe pas au déficit, la CAD ne signe pas l'ANRU » et pour nous c'était un élément bloquant.

Donc partant de là, à la fois la menace de ne pas signer l'ANRU et la deuxième chose, le principe de participer au déficit sans chiffre bien sûr nous a un peu « coincés » puisqu'à partir de là, vous savez bien qu'il y a la continuité de la parole donnée. Là ce n'était même pas une parole, c'était écrit. Nous étions « pieds et poings liés ».

C'est pourquoi les dernières négociations sont importantes, pour qu'effectivement nous ne continuons à payer qu'en fonction de l'avancement des travaux du Raquet et donc en fonction de l'avancement des travaux du Raquet, il va y avoir des recettes nouvelles puisque les constructions sont en route et qu'il y aura du foncier et de la taxe d'habitation.

Et c'est pour cela que le deuxième emprunt n'est pas fait maintenant puisque nous avons le temps de voir les choses évoluer et cela ne met pas en péril les premiers projets qui sortent.

M. LE MAIRE : Bien, vous pouvez continuer.

Mme LALART : Pour l'équilibre de votre budget, vous prévoyez d'emprunter 5 M€ en 2013.

Seule la Caisse des Dépôts et Consignations consent à vous prêter au taux du livret A + 0,60 %, mais seulement après la signature de l'avenant sus désigné et seulement pour le PRU.

Il est à craindre que les banques qui vous ont refusé, en 2012, les prêts que vous aviez souhaités, ne deviennent encore plus réticentes et que par conséquent, les autres travaux nécessaires à la ville seront, les années prochaines, suspendus au seul maigre autofinancement et à de grosses économies de fonctionnement.

Nous rappelons que le budget traduit une politique, des choix, une volonté d'agir et de progresser, il doit permettre à l'assemblée élue, d'exercer un contrôle étroit.

L'objectif n'est pas atteint, voter pour ce budget, c'est vous accorder une confiance aveugle.

Le proverbe le dit bien « la confiance est bonne, mais la défiance est plus sûre ».

M. LE MAIRE : Bien, d'autres remarques, déclarations ?

Madame Masclat ?

Mme MASCLAT : Une question, dans une édition du 6 avril, la presse parle du programme d'investissement de la CAD et parle de réduction de voilure.

Je voulais savoir si cela va avoir des conséquences sur les finances ?

M. LE MAIRE : Sur nos finances, non. Mais ils réduisent la voilure sur les investissements.

La CAD n'est pas épargnée, comme toutes les collectivités, des difficultés financières et donc ils réduisent la voilure.

Mais aucune incidence sur les finances de la ville à travers les dotations de solidarité communautaire, les fonds de concours versés par la CAD, d'ailleurs, ni sur des travaux d'assainissement ou autres, non.

Simplement des priorités ont été données à des investissements.

Mme MASCLAT : J'ai une déclaration.

M. LE MAIRE : Je vous en prie.

Mme MASCLAT : « Le Groupe Union pour Sin le Noble » ne votera pas le budget présenté ce soir, à la différence sans doute de votre majorité, mais c'est là la grandeur de la démocratie que de permettre l'expression des minorités, fussent-elles divergentes ou dérangeantes.

Nous espérons cependant pouvoir exprimer notre opinion dans une ambiance sereine et respectueuse, sans tension, insulte ou invective, en résumé dans une atmosphère républicaine.

Nous ne voterons pas le budget pour une question de principe.

Tout d'abord, vous le savez, nous ne votons plus aucune décision financière depuis le conseil municipal du 10 avril 2012, conseil au cours duquel, vous aviez affirmé alors que la vente de la Courée Douce n'avait pas été réalisée et que nous confondions mise en vente et cession.

Il nous est donc difficile, depuis, d'avoir confiance dans les documents financiers que vous nous présentez.

Au-delà de la défiance qui s'est installée, nous ne voterions pas le budget de toute façon, et ce, pour d'autres raisons.

En premier lieu, parce qu'il y a systématiquement d'importantes différences entre les annonces du débat d'orientation budgétaire ou du débat primitif et les réalisations effectives.

Si nous reprenons les taux de réalisation des budgets investissement votés chaque année et qui font l'objet de tels manques de communication de votre part, 2009, 2010, 2011, 2012, à chaque fois, le taux de réalisation est inférieur à 50 %.

En d'autres termes, la moitié des investissements prévus n'est pas réalisée alors que les investissements des programmes de rénovation urbaine et du Raquet sont au cœur de votre projet.

Les exemples de ces effets d'annonce budgétaire, qui ne se concrétisent pas, dans le quotidien de nos concitoyens sont nombreux :

- la salle du Tennis de Table dont nous parlons depuis 2009, qui aurait dû être terminée et qui n'est pas commencée.

- le groupe scolaire, véritable serpent de mer des débats municipaux où le commencement des travaux est annoncé depuis plus de trois ans.

- vous pouvez encore évoquer l'indispensable avenant de la convention du programme de rénovation urbaine annoncée pour fin 2011 puis début 2012, puis fin 2012 et enfin pour le premier trimestre 2013. Nous sommes au second trimestre 2013, est-il signé ? Non, toujours pas.

Le budget est une promesse que vous faites chaque année aux Sinois et chaque année, cette promesse n'est pas tenue.

En deuxième lieu, nous ne voterons pas le budget pour des raisons de fond, même si nous ne sommes pas contre la rénovation urbaine qui est nécessaire et indispensable, nous avons déjà donné notre avis sur vos choix et votre façon de gérer ce programme.

Les sommes en jeu sont importantes pour notre ville, aux ressources limitées.

Il convenait de mesurer l'ensemble des implications de ce projet qui engage l'avenir de la commune.

Par manque de vision prospective, c'est une double peine que vous infligez aux Sinois.

Rien ne se fait dans le reste de la ville, laissé à l'abandon et les équipements municipaux prévus dans le programme de rénovation sont abandonnés ou retardés sans cesse. Et malgré tout, la facture ne cesse d'augmenter et que dire du million d'euros touché pour l'indemnisation de l'incendie du centre social et qui finance le fonctionnement.

Sin-le-Noble est une ville aux ressources limitées et il est déjà très difficile de financer les besoins de la population existante. Alors pourquoi engager la ville à financer, pendant trois décennies, le déficit d'un nouveau quartier à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros annuels ?

Sin-le-Noble est une ville aux ressources limitées quand il s'agit de financer les associations ou quand il s'agit de fixer le taux de la taxe électricité au maximum légal et elle ne semble ne plus l'être, pour vous, quand il faut recruter des avocats coûteux, un cabinet de communication dont nous n'avons toujours pas su ce qu'il faisait, un collaborateur de cabinet ou encore changer de véhicule de fonction, un véhicule qui avait moins de 4 ans.

A titre d'exemple, nous allons examiner, à la suite de ce conseil municipal, les subventions aux associations sportives, donc délibération qui a été passée en début de conseil municipal. Le montant s'élève à 28 075 € pour 40 associations, représentant sans doute plusieurs milliers de Sinois.

L'augmentation entre 2011 et 2012 des frais d'avocat s'élève à elle seule à 44 456 €.

Sur ces 40 associations, la moitié environ touchera une année de fonctionnement, moins d'une heure de rémunération de votre avocat.

Autre exemple encore, pour justifier le vote à la CAD de la réduction du nombre des élus, vous expliquez un souci d'économie et un taux de présence de 72 %, pourquoi pas ?

Mais à Sin-le-Noble, ville aux ressources limitées, vous refusez, en février, la proposition de Monsieur Krzykala de ne pas augmenter le nombre d'adjoints pour les mêmes raisons d'économie, et ce, malgré un taux de présence des élus socialistes très inférieurs à 72 %, sur les deux dernières années.

Pour conclure, nous dirons que le budget est l'instrument par lequel la majorité matérialise sa vision pour la commune et donc la politique qu'elle souhaite mettre en œuvre.

Nous appelons, tous ceux qui pensent qu'il n'y a pas de vision pour Sin-le-Noble, tous ceux qui se disent en désaccord avec la politique proposée, à ne pas voter ce budget.

Voter ce dernier budget du mandat actuel à moins d'un an des prochaines élections revient en effet à vous donner quitus de votre gestion. Nous vous remercions.

M. LE MAIRE : Bien, si vous appelez cela ne pas avoir de vision sur la rénovation d'un quartier tel que les Epis et tel que la Montée, les équipements, par-ci, par-là, des projets de ZAC, d'activité économique, de réfection des bâtiments, surtout en régie et de passer par des prestations extérieures ...! Voilà, si vous

estimez effectivement qu'il ne se passe rien à la ville encore une fois, la ville manque de vision. Ce qui est certain c'est que la ville manque d'argent, ça c'est sûr.

Et puis, comme vous l'avez résumé, quels que soient vos arguments, c'est une question de principe, vous ne votez pas le budget de la ville.

Et effectivement, les avocats sont très chers.

Roger ?

M. MARIE : C'est une déclaration aussi, c'est une explication de vote, en fait, aussi.

Depuis plusieurs années, en présentant le budget, vous aviez l'habitude de dénoncer les effets néfastes des restrictions budgétaires et des baisses de dotation aux communes décidées par le gouvernement. Vous auriez pu le faire cette année encore, parce que le Président et le gouvernement ont peut-être changé, mais c'est toujours la même politique qui est menée. Une politique qui consiste à arroser de cadeaux les banques et le patronat en diminuant les budgets des services publics.

Alors une petite parenthèse, j'ai bien pris note du fait que la DSU allait augmenter, tant mieux, je m'en réjouis, mais enfin, nous verrons la tête de la dotation globale à la fin.

Nous pouvons même dire que c'est de pire en pire. Cela n'a rien à voir avec la personnalité du Président mais tout simplement avec le temps qui passe et la crise qui s'aggrave.

Et comme le Gouvernement n'est rien d'autre qu'un outil au service des capitalistes, il applique ce que veulent les capitalistes.

Ainsi pour ne parler que des budgets communaux, nous sommes déjà prévenus que l'Etat mettra 3,5 milliards de moins dans les deux années à venir.

Cela tombe d'autant plus mal pour la commune, qui est déjà dans une situation financière très tendue, proche de la rupture.

D'abord, parce que les habitants de notre commune sont pauvres, nous l'avons dit plusieurs fois et la pauvreté s'aggrave encore du fait du chômage qui s'accroît et des prix qui grimpent alors que les salaires stagnent.

Et puis comment fait-on dans une commune où 60 % des ménages ne sont pas imposables parce qu'ils sont trop pauvres ?

Le fait que la commune se voit obligée de demander au Trésor Public le versement anticipé de trois mois d'impôt est une fuite en avant. Ces trois mois manqueront en fin d'année. Le niveau d'endettement devrait en plus encore s'aggraver ; en clair, nous allons dans le mur.

Et nous ne sommes sûrement pas la seule commune populaire qui risque de se trouver en déficit, il y en a des tas d'autres. C'est l'illustration de la situation actuelle, les pauvres deviennent plus pauvres et les riches deviennent plus riches.

Il y a une autre circonstance aggravante. Les banques ne veulent pas prêter aux communes, en particulier aux communes les plus pauvres.

Les banques ont été remises à flot par les Etats, elles ont bénéficié de milliards d'argent public pour les aider à se débarrasser des traites pourries qu'elles avaient achetées en pensant faire des bonnes affaires dans la spéculation, autrement dit, elles ont spéculé. Elles ont failli faire s'effondrer tout le système, mais elles n'ont même pas été sanctionnées. C'est la population travailleuse qui a dû payer pour la crise provoquée par les riches.

La première chose à faire concernant les banques, ce serait de les empêcher de nuire, mais les politiciens de droite comme de gauche ne sont pas élus pour s'attaquer à la finance, même s'ils le disent, mais pour la servir. Alors il n'y aura que la mobilisation de la population qui pourra changer vraiment les choses.

Je tiens à dire que nous ne mettons pas en cause le travail de l'équipe en place, elle fait ce qu'elle peut avec l'argent qu'elle n'a pas. Elle tente de gérer honnêtement ce qui n'est pas gérable.

La droite attaque l'honnêteté de la gestion, elle a tort, parce qu'il n'y a pas de somme dépensée pour le prestige, ni d'argent détourné.

Il y a juste un cruel manque d'argent et des charges d'autant plus importantes que les besoins sont plus importants aussi. Et nous n'avons qu'une marge de manœuvre très limitée dans l'élaboration d'un budget, les budgets communaux sont très encadrés, d'ailleurs la droite n'aurait pas vraiment le moyen de faire d'autres choix.

Si elle était en charge des affaires, elle aurait exactement les mêmes difficultés, les mêmes problèmes, et elle s'en tirerait probablement moins bien parce qu'elle n'hésiterait pas à taper dans les budgets sociaux.

Je n'aborderai que quelques aspects de ces problèmes qui nous sont communs. Il faut des logements, c'est une évidence. Nous avons déjà dit qu'il ne fallait pas des vitrines, nous pouvons donc reprocher aux élus de la CAD d'avoir fait le choix d'un quartier vitrine plutôt que de répondre à l'urgence.

Mais de toute façon, quels que soient les bâtiments que nous voulons construire, les banques n'acceptent pas de prêter. C'est la commune qui doit se saigner pour financer toute une partie du nouveau quartier, elle doit essayer de négocier des aides dans tous les sens y compris à la CAD.

Et par ailleurs, nous manquons encore de recul pour savoir ce que les promoteurs privés se mettront dans la poche avec tous ces fonds publics qui circulent.

Je redis ce que nous avons dit maintes fois. Le logement devrait être un grand service public d'Etat, il ne devrait pas être à la charge des communes, il ne devrait pas non plus être une source de profit.

Il faut des transports, mais il ne faut pas ce tramway-bus qui s'avère être un désastre financier.

Nous aurions sans doute pu éviter cela d'ailleurs en cherchant moins la publicité et le tape à l'œil et en consultant des travailleurs qualifiés des transports. Ils auraient pu dire aux politiques qu'ils étaient en train de se faire avoir. Mais il n'empêche que la commune, comme toutes celles du Douaisis, même celles qui n'ont pas le bus d'ailleurs, vont se retrouver avec une dette à rembourser.

Là encore, ces charges ne devraient pas incomber aux communes.

Il faut un nouveau groupe scolaire, quand nous connaissons l'état actuel des écoles, nous ne pouvons pas dire le contraire.

Mais son prix n'a cessé d'augmenter, il dépasse de beaucoup les moyens financiers de la commune et c'est pour cela que le budget nous explique que nous devons, tu l'as redit tout à l'heure, Philippe, soit-disant, regagner la confiance des banques, je cite.

On croirait entendre les gouvernants qui disaient qu'il faut regagner la confiance des marchés et qui, ensuite, nous serre la ceinture.

J'ajoute cet autre extrait de la présentation du budget, je cite « toute dépense supplémentaire d'investissements devait être autofinancée par des économies en fonctionnement ».

Mais sur quoi, dans notre fonctionnement ? Ce n'est pas dit et tout à l'heure j'ai montré que même quand nous voulions le faire, nous faisons 2,27 % de frais en plus.

Et nous voyons bien tous les adjoints d'ailleurs qui se grattent la tête en se demandant sur quoi ils vont pouvoir couper et comment ils vont pouvoir gagner des sous ?

Or, il nous faut du personnel communal, il nous faut des locaux sociaux, il nous faut des aides municipales, il nous faut des hébergements d'urgence, il nous faut des activités et de l'animation dans les quartiers, il nous faut tout cela et bien plus.

Et à Lutte Ouvrière, nous ne sommes pas d'accord pour relayer au niveau communal l'austérité imposée par le gouvernement.

Voilà pourquoi nous allons voter contre ce budget.

Je redis que nous n'incriminons pas l'équipe qui gère la commune, je pense qu'elle est sincèrement préoccupée par la situation et je vois bien qu'elle se bat autant qu'elle le peut. Mais c'est la commune qui est étranglée progressivement, c'est la situation générale, c'est la crise du capitalisme qui nous mène toute la société à la ruine, nous refusons l'austérité et nous allons le montrer par notre vote.

Un dernier mot. Nous avons rencontré quelques camarades du Parti socialiste ou du Parti communiste qui sont des gens que nous estimons et leur avis compte pour nous.

Alors, ils nous ont dit « si tu votes contre le budget, cela va favoriser la droite ».

Je leur dirai que c'est le gouvernement qui favorise la droite. Par toutes les mesures qu'il prend, il s'attache à perdre méthodiquement les voix et la confiance de ses électeurs.

Seulement, voilà, il ne fallait pas y croire ! En ce qui nous concerne, nous ne sommes pas déçus parce que nous avons dit, bien à l'avance ce que ferait ce gouvernement.

Alors, perdre ses illusions c'est plutôt une bonne chose si c'est pour en venir à la réalité. Mais la réalité, je le concède aussi, c'est aussi qu'il ne faut pas laisser le monopole de l'opposition à la droite et à l'extrême droite, c'est malheureusement surtout eux que nous entendons aujourd'hui.

Il faut qu'il y ait une opposition qui vienne du camp des travailleurs et cela passe d'abord par refuser l'austérité.

Voilà pourquoi nous voterons contre ce budget.

M. LE MAIRE : Bien, y a-t-il d'autres déclarations ?

Josyane.

Mme BRIDOUX : Oui, le budget qui nous a été présenté est pratiquement le même que celui de l'an dernier.

Il est très tendu, mais nous avons tenu, collectivement, à ne pas augmenter les impôts tant la situation des familles est difficile. Nous devons puiser dans le budget, mais pas l'épuiser, car il nous faut reconstituer un excédent de fonctionnement.

Des économies seront à chercher dans tous les domaines et nous nous y attèlerons, mais en gardant un bon niveau de service public pour la population.

Le Groupe « Sin-le-Noble debout » votera le budget.

M. LE MAIRE : Merci Josyane. Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour : 22

Qui est contre : 9.

Je vais demander à ceux qui ont voté POUR de bien lever la main avec les pouvoirs.

ADOPTE

2.6 - Adoption du régime optionnel de budgétisation totale des provisions

M. REANT : L'article R 2321-2 du CGCT précise l'obligation de constituer une provision dès l'ouverture d'un contentieux en première instance à hauteur du risque estimé par la commune.

Il vous est proposé :

- d'adopter le régime de budgétisation totale des provisions,
- d'approuver la constitution d'une provision pour risques à hauteur de 157 876 € soit 50 % du contentieux sur l'IEMP et de 11 957 € pour le contentieux concernant la PFA,
- de prévoir les crédits relatifs à ces inscriptions au BP 2013 en dépenses en section de fonctionnement à l'article 6815, dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant – Chapitre 042 – Fonction 01 et en recettes en section d'investissement à l'article 15 112 provisions pour litiges (budgétaires) – Chapitre 040 – Fonction 01,
- de décider la reprise de la totalité de la provision en une seule fois que ce soit en cas de réalisation ou non du risque selon le schéma ci-après.

M. LE MAIRE : Merci Philippe, y a-t-il des questions ? Des réponses ont déjà été apportées sur cette délibération il y a quelques instants, y a-t-il d'autres remarques ?

Madame Masclat et Roger Marie.

Mme MASCLAT : Juste une explication, nous nous abstiendrons sur cette décision, étant donné le flou, je dirais, qui demeure entre les chiffres que vous nous avancez, les chiffres qui nous sont indiqués par ailleurs.

Voilà, nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE : C'est une estimation.

Roger ?

M. MARIE : Oui, je veux bien voter cela, encore que je trouve que c'est un aveu d'échec parce que nous ne devrions pas être dans cette situation-là. Nous n'avons pas pu discuter, cela je l'ai bien compris.

Mais, je me pose toujours la question, c'est l'article du Code général des collectivités territoriales qui précise cela donc nous sommes dans l'obligation de le faire. Donc, je ne vois pas pourquoi on nous demande notre avis pour un truc que nous sommes obligés de faire. Et je me pose toujours la question, imaginons que nous votions contre, tous par exemple, nous déciderions que non, nous ne provisionnons pas, il n'y a pas de raison, et comment cela ferait ?

Donc, quel est l'intérêt de nous poser ce type de question ?

Moi, je vois par contre l'intérêt de discuter avec les syndicats, de régler le problème, si possible de le régler au mieux, connaissant la pauvreté des finances de l'entreprise et connaissant le fait qu'en effet, le personnel, on s'est quand même pas mal moqué de lui dans les années qui sont passées, toutes les promesses qu'on leur a faites qui ne sont pas tenues.

Mais il devrait y avoir moyen de trouver un moyen à terme, sans compter sur la justice.

Mais, enfin, ma question reste en suspens, que se passe-t-il si nous ne votons pas un truc où nous ne sommes pas obligés de le voter ?

Je ne vois pas pourquoi nous sommes obligés.

M. LE MAIRE : Nous pourrions très bien nous passer de cette délibération. Elle nous a été conseillée par la Chambre Régionale des Comptes, pour une bonne raison.

D'une, tous les contentieux doivent être provisionnés. Cette délibération va nous permettre d'équilibrer, c'est juste une opération d'ordre, puisque nous avons inscrit la dépense en fonctionnement et nous avons inscrit la recette en investissement.

Ce qui fait que dans le budget primitif, c'est blanc, sauf que nous aurons provisionné.

Ce qui est important c'est de retenir, si vous ne votez pas, que nous l'inscrivons quand même en dépenses, en fonctionnement.

Le fait de voter, délibérer pour cette adoption du régime optionnel, c'est très technique, mais cela nous permet d'inscrire la recette en investissement.

Il faudra délibérer l'année prochaine ?

Elle est valable y compris pour 2014, mais je crois que l'important c'est de bien retenir la provision des sommes estimées.

Guillaume.

M. KRZYKALA : Oui, je me répète un petit peu, mais au moins on ne pourra pas dire, si jamais il y a un changement lors des prochaines élections municipales que tout le monde attend impatientement, je vois sur la gauche... tant mieux pour eux, l'Extrême Gauche si tu veux...

Mais au moins, on ne pourra pas dire qu'ils ne le savaient pas et c'est très clair, c'est provisionné, c'est très bien, chose que nous aurions bien voulu avoir quand nous sommes arrivés, nous, en 2008 et rien n'était provisionné. Nous avons dû payer un contentieux qui était lancé bien avant que nous n'arrivions en 2008.

M. CAMPISANO : Je voulais rejoindre Roger Marie sur le fait que nous aurions pu sincèrement traiter avec les syndicats et avec le personnel.

Au lieu d'en arriver à aujourd'hui... je m'étais abstenu la fois dernière à ce sujet donc je m'abstiendrai également.

M. KRZYKALA : Bien sûr Vincent, je comprends ce que tu veux dire, mais moi, je ne m'abstiendrai pas, je voterais POUR parce que justement, c'est pour montrer que nous provisionnons. C'est-à-dire que les choses n'ont pas été faites, maintenant que le vote est passé, nous provisionnons, c'est le point positif qu'il faut retenir.

Mais je reste bien sûr ce que j'avais dit avant et sur mon vote d'avant, j'aurais bien sûr voulu éviter cela, d'où mon vote de la dernière fois sur ce contentieux.

M. LE MAIRE : La majorité ne se défile pas devant ce contentieux.

M. DUPONT : Comme Guillaume et Vincent, je déplore également le manque de discussion autour de ce sujet, mais je voterais POUR, pour montrer notre bonne foi.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres déclarations sur cette délibération ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour :

Qui est contre :

Qui s'abstient : 9 abstentions.

ADOPTE

2.7 – Délégation à l'exécutif du pouvoir de recourir à l'emprunt : définition de la stratégie d'endettement 2013

M. REANT : Délégation à l'exécutif du pouvoir de recourir à l'emprunt. Définition de la stratégie d'endettement 2013.

Je vais peut-être passer encore tous les articles.

Article 1.

Le conseil municipal donne délégation au maire pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 dans les conditions et limites ci-après définies.

Article 2.

Le conseil municipal définit sa politique d'endettement comme suit :

A la date du 1^{er} janvier 2013, l'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes : encours total de la dette : 11 602 049,10 €.

Présentation détaillée, la dette est ventilée de la manière suivante :

100 % de la dette est classée 1-A dans l'échelle de risque, soit 19 contrats d'un montant total de 11 602 049,10 €.

Pour information, les contrats classés 1-A concernent les contrats dont les indices sont exprimés en euros, à taux fixe simple ou à taux variable simple.

Encours de la dette envisagé pour l'année 2013 : 15 307 049,10 € soit :

Encours de dette au 01/01/2013 : 11 602 049,10 €

Diminué du remboursement de l'annuité en capital : 1 295 000,00 €

Et augmenté du montant de l'emprunt prévu en 2012 : 5 000 000,00 €

Dont 100 % de dette classée 1-A.

Article 3.

Pour réaliser les investissements prévus au budget 2013, le maire reçoit délégation aux fins de contracter un ou plusieurs emprunts en suivant la stratégie suivante : je vais passer.

Encours de la dette envisagé pour l'année 2013 : 15 307 049,10 €

Dont 100 % de dette classée 1-A.

L'assemblée délibérante autorise les produits de financement pour le présent exercice budgétaire pour un montant maximum de 5 000 000 € comme inscrit au budget primitif modifié par les décisions modificatives.

Donc, l'assemblée délibérante décide de donner délégation à Monsieur Christian Entem, Maire et l'autorise :

- à lancer les consultations auprès de plusieurs établissements financiers, dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- et enfin à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Article 4.

Le conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L 2122-23 du CGCT.

M. LE MAIRE : Bien, merci, Philippe pour ces détails sur la stratégie d'endettement 2013.

Y a-t-il des remarques, des questions ?

Roger.

M. MARIE : C'est juste une remarque, je vais voter POUR, de toute façon, les banques, il ne faut pas qu'elles nous gonflent, il faut qu'elles nous donnent les sous dont nous avons besoin donc il faut négocier. Mais, j'attire l'attention de tout le monde sur les taux qui sont prévus. Nous ne parlons pas d'emprunts toxiques bien entendu, mais enfin, on dit qu'un certain nombre de taux seront basés sur l'EONIA, d'autres sur le TMO, d'autres encore sur le TME, d'autres sur l'EURIBOR. Alors je ne voudrais pas faire dans la technique, mais l'EONIA et l'EURIBOR en particulier, ce sont les taux d'échange interbancaire.

Or, si vous regardez, sur les trois dernières années, parce que nous les prenons ces taux-là, + 2%, nous allons emprunter en disant : « ce que nous allons faire, vu tout à l'heure c'est ce taux-là + 2%, les prêts que nous allons négocier au mieux, c'est + 2 %, + 3% ? +3,5 % à l'heure actuelle, disons 3,5 % le plus souvent ».

Si nous regardons les dernières années, 2013, 2012, 2011, en particulier 2011, le taux d'EONIA et d'EURIBOR, il est en mars 2013, c'est le mois qui vient de s'écouler à 0,0702, super.

Je vois, au mois de juillet 2011, il est à 1,13, il est à 1,02 en mai, c'est-à-dire en pleine période où les banques se faisaient « la gueule » parce qu'elles étaient mutuellement dans des crises et qu'elles étaient en train de se faire s'effondrer mutuellement et là, les taux augmentaient à toute vitesse. Alors d'accord, nous prenons un prêt, nous pouvons toujours renégocier, mais dans une période comme cela, non, il n'y avait pas moyen de les renégocier ces prêts-là, c'était au taux voulu par les banques.

Donc c'est pour vous dire que moi, je suis pour que les banques nous donnent les sous dont nous avons besoin, bien entendu, ce serait la moindre des choses. Mais en même temps, elles nous tiennent, elles nous étranglent, même quand elles nous les donnent, elles sont capables de nous les reprendre et les reprendre aux taux les plus intéressants pour elles, parce que bien entendu, leur but est de gagner de l'argent, ce n'est pas de faire du service public.

C'est ce que je voulais dire tout à l'heure en disant qu'il n'y a aucune raison que les banques nous tiennent comme cela, cela devrait être un service public bancaire unique et il ne devrait y avoir, ni de concurrence, ni de spéculation interbancaire dont nous sommes victimes.

Ceci dit, je suis pour que nous puissions faire tous les emprunts que nous voulons et puis si nous sommes suffisamment forts, nous ne les rembourserons pas !

M. LE MAIRE : Très bien, Roger. Mais c'est vrai que tu as bien fait de rappeler, d'une, nous n'avons plus d'emprunts toxiques, nous en avons un, nous nous en sommes libérés et cela nous a coûté un peu plus de 300 000 € d'ailleurs. Aujourd'hui, nous ne regrettons pas d'être partis, d'avoir supprimé cet emprunt toxique parce que les autres collectivités, à mon avis, elles vont rester avec.

D'autres remarques ? Je propose de passer au vote.

Qui est pour :

Qui est contre : 5

Abstention : 2

M. CHOTIN : Madame Masclat est souffrante, elle est partie, elle m'a laissé son pouvoir.

M. LE MAIRE : Jean-Michel, sur cette stratégie d'endettement ?

M. CHOTIN : ??? Réponse hors micro

ADOPTE

2.8 - Participation financière au coût d'un duplicata de livret de famille

M. REANT : La ville reçoit un nombre croissant de demandes de duplicata de livrets de famille qui oblige à des commandes de livrets neufs et une augmentation des frais d'envoi à des destinataires qui n'habitent pas toujours Sin-le-Noble.

Il vous est donc proposé :

- d'instaurer un tarif forfaitaire de 5 € pour l'établissement et la délivrance de ce duplicata de livret de famille en cas de perte, vol, détérioration ou destruction du livret original, ceci à compter du 1^{er} mai 2013,
- de prévoir que la régie de recettes des droits de photocopie d'actes d'archives soit élargie à la perception de ce droit.

Les recettes en résultant seront affectées au chapitre 70 de l'exercice courant.

M. DUPONT : Est-ce que nous pouvons avoir une moyenne du nombre de livrets dupliqués par an ?

M. LE MAIRE : La moyenne c'est 120 duplicatas par an.

M. DUPONT : Et le coût d'un livret à l'achat ?

M. LE MAIRE : Cela doit être entre 2 et 3 €. Ensuite évidemment, il faut rajouter la couverture et puis les charges de personnel. Nous arrondissons à 5 € en sachant que c'est un tarif évidemment qui va durer quelques années, ces 5 €, autant le fixer à 5 €, mais nous, nous mettons cette base-là et c'est vrai que cela va inciter les familles aujourd'hui....

Elles ne trouvaient plus leur livret de famille, elles venaient en faire un parce que c'est gratuit, elles l'obtenaient et le retrouvaient après. Mais 120 par an, c'est quand même assez conséquent.

Nous parlons bien, uniquement dans le cas de perte, de vol, de détérioration ou destruction. Quelqu'un qui vient, effectivement, suite à une séparation ne paie pas, cela reste gratuit.

Les collectivités l'appliquent déjà, cela varie entre 5 et 12 €, mais ce serait intéressant, effectivement Benjamin, à l'issue de cette délibération, de comptabiliser le nombre de duplicatas pour 2013.

Je vous propose de délibérer.

Qui est pour :

Qui est contre :

Abstention :

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.9 - Ligne de Trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne

M. REANT : Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents liés à la signature d'un contrat par lequel la Caisse d'Épargne accorde à la ville de Sin-le-Noble une ligne de trésorerie dont les conditions figurent ci-dessous.

Montant : 1 000 000 €

Durée : 1 an

Taux : EONIA + marge 2%

Frais de dossiers : 0,20 %

Commission de non-utilisation : 0,50 %.

Donc EONIA c'est le taux de référence quotidien des dépôts interbancaires. Actuellement, il est très bas, il est à 0,07, cela bouge tous les jours, c'est quotidien. Merci.

M. LE MAIRE : Donc, c'est bien une ligne de trésorerie qui est sollicitée. Nous avons eu la réponse aujourd'hui, qui est arrivée par courrier de la Caisse d'Épargne. Aussitôt la délibération prise, elle sera envoyée au contrôle de légalité pour être approuvée et puis nous enverrons, le plus tôt possible, cette délibération à la Caisse d'Épargne avec la signature du contrat pour avoir cette ligne de trésorerie d'1 M€. Y a-t-il des remarques, des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

M. VAN NIEUWENHUYSE : Ce n'est pas cela. C'est que j'attendais un petit peu les réactions de Monsieur Marie, mais je vois Roger qui ne dit rien.

Je suis un petit peu nul en finances, mais d'après moi, une ligne de trésorerie c'est donc quelque chose qu'une banque nous réserve, que nous empruntons ou que nous n'empruntons pas et ici je vois que la Caisse d'Épargne nous demande donc, même si nous n'empruntons pas, même si nous n'utilisons pas, nous payons quand même. Je crois que c'est tout nouveau.

M. LE MAIRE : Je ne pense pas.

Mme BRIDOUX : C'est le principe d'une ligne de trésorerie.

M. VAN NIEUWENHUYSE : Vérifiez bien.

M. LE MAIRE : Cela correspond aux frais, mais ça m'étonnerait que nous ne l'utilisons pas. Dès que nous signons, dès que nous avons la possibilité, je peux vous dire que nous allons utiliser cette ligne de trésorerie.

M. VAN NIEUWENHUYSE : C'est quand même le contraire d'une ligne de trésorerie pour moi.

M. LE MAIRE : Non, nous en avons besoin.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour :

Contre :

Abstentions : 6

Le reste est pour.

ADOPTE

7.1 - PRU des Epis – Dénomination de voies

M. LE MAIRE : Nous avons terminé avec les affaires financières.

Les subventions de fonctionnement aux associations sportives, c'est fait.

Travaux de voirie, Jean-Pierre Stobiecki ?

M. STOBIECKI : Sur les travaux de voirie, je vous propose de nommer des voies aux Epis.

Nous l'avons déjà fait, la fois précédente pour les grandes avenues, avenue Gauguin etc.

Aujourd'hui, nous devons dénommer 4 allées qui sont derrière la salle Rousseau, 4 rues, 4 petites allées en impasse, donc nous vous proposons de leur donner les noms suivants:

- allée du Cheval Blanc,

- allée des Tournesols

Ce sont les titres de deux tableaux de Gauguin

Et allée des îles Marquises, allée de Pont Aven.

Ce sont deux lieux de résidence de Gauguin.

Ceci permettra à Partenord de commencer à allouer les logements.

Des questions ?

La commission a eu lieu le 13 mars.

M. LE MAIRE : Méfions-nous du quorum, il nous faut le quorum. Il faut que ce soit les personnes physiques.

Merci et évidemment comme il ne se passe rien à Sin-le-Noble, il y a quatre nouvelles allées à dénommer au sein du quartier des Epis...

Y a-t-il des remarques, des questions sur la nomination de ces 4 allées.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour :

Contre :

Abstention :

Vote à l'unanimité. Merci pour ces futurs habitants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7.2 - Marché de prestations liées à l'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de traitement des eaux et de climatisation des bâtiments communaux, de la piscine et de la ville de Sin-le-Noble – Avenant n°3

M. STOBIECKI : L'avenant n°3 est lié à la prestation du chauffage.

Suite à un appel public, l'entreprise Dalkia a été retenue pour un montant de 348 974 € au taux de TVA de 19,60 %.

Nous avons modifié, le 25 mai 2010, par un avenant n°1 qui a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal où nous devons préciser la quantité théorique nécessaire au chauffage des installations.

Nous avons pris donc cet avenant n°1 au 25 mai et nous avons pris en compte des sous-stations qui étaient Brassens et Espaces Verts qui, à l'époque, n'étaient pas chauffées par la chaufferie.

L'avenant n°2, 28 septembre 2011, adopté à l'unanimité, avait pour objet la prise en compte des bâtiments suivants : RASED, CCAS, Service culture et fêtes, perception, Espace René Char, Maison de quartier Nelson Mandela et de tenir compte de la législation sur les contrôles de chaudière supérieurs à 400 KW.

Il vous est proposé aujourd'hui d'adopter l'avenant n°3 qui, de nouveau, précise la quantité théorique nécessaire au chauffage des installations, de passer en dérégulé le poste P1, ce sont les fluides, c'est le gaz, qui nous entraîne un gain de 8 % ce qui nous fait environ une économie de 24 000 €.

De supprimer du marché les bâtiments n°23 qui sont la mairie annexe et le centre social Nicolas Hulot forcément.

De tenir compte de la possibilité du passage à l'énergie fuel, au gaz de la chaufferie du bâtiment n°11 Perret et Autissier.

Aujourd'hui, nous avons un problème de sécurité dans ces deux bâtiments, nous sommes chauffés au fuel et nous avons une chaudière qui est mal isolée.

Avec les nouvelles normes de sécurité, nous devrions reconstruire des murs jusqu'au plafond, y mettre des portes anti-déflagrations et donc, il est plus simple de passer au chauffage gaz que de moderniser l'installation existante.

Il est donc nécessaire de prolonger le contrat de six mois jusqu'au 30 juin 2014, afin d'établir des bilans par saison de chauffe et non plus par année civile.

M. LE MAIRE : Bien. Après avoir rappelé tous ces détails, Jean-Pierre, je rappelle que le poste P1 est l'achat de combustibles. Cela fluctue par rapport au marché de base à 196 000 en 2006, nous sommes aujourd'hui avec cet avenant à 170 000.

Cet avenant prend effet au 1^{er} avril, il tiendra compte de cette baisse du coût des combustibles.

Le P2 c'est l'entretien.

Le P3/1 et P3/2 ce sont les petites fournitures et les grosses réparations.

Le P9/3 est le traitement de l'eau à la fois pour l'eau chaude sanitaire, pour l'eau chaude, le chauffage, mais également pour la piscine. Vous avez une constance sur le poste P9/3.

En acceptant cet avenant, cela nous fait une baisse très sensible de 5,23 % par rapport au marché de base sur l'ensemble.

Des remarques, des réactions ?

M. WANNEPAIN : Ce qui m'inquiète dans cette délibération, c'est de passer en dérégulé le poste P1. Parce que là, nous parlons d'économie depuis tout à l'heure. D'accord, nous allons faire des économies en allant dans le dérégulé. Mais en partant dans le dérégulé et notre ami a fait la démonstration tout à l'heure, avec les banques, c'est exactement la même chose. Dans le dérégulé, nous pouvons aller en montant comme en descendant.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas obligés d'aller dans le dérégulé.

A noter que Gaz de France a aussi des tarifs réglementés, dans les mêmes proportions que celles qui ont été citées. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous sommes passés par BERIM, ils vous l'ont indiqué. Quand on part dans le dérégulé, il est impossible de revenir dans le régulé.

Vous comprenez cela ?

C'est fini, c'est terminé. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, nous allons peut-être faire des économies de 8 % et le gaz a baissé de 6 points, nous parlons de 8 points.

M. LE MAIRE : Il a monté en début d'année.

M. WANNEPAIN : Oui, il a monté, mais moi, ce qui m'inquiète, c'est que là c'est encore un trust, Dalkia c'est un trust, c'est au niveau national. Qui vous dit que demain, il va vous dire « oui nous avons fait des économies ». Qui peut vous le dire ? Il ne vous le dira pas. Lui, il fera des économies, mais pas nous.

M. LE MAIRE : Là, il nous le dit.

M. WANNEPAIN : Oui, mais c'est pour nous inciter à aller dans le dérégulé.

M. LE MAIRE : Mais, non.

M. STOBIECKI : Cette nouvelle formule s'applique jusqu'en 2014.

Aujourd'hui, en 2014, nous devons repasser un appel d'offres, si mes souvenirs sont bons, pour l'ensemble de nos systèmes de chauffage. Rien ne veut dire que Dalkia va encore remporter le marché.

M. WANNEPAIN : Oui, mais nous serons partis dans le dérégulé, nous ne pourrons plus revenir dans le normal, dans le régulé.

Quelle que soit l'entreprise qui a le marché, nous ne pourrons plus revenir dans le régulé, c'est cela qui m'inquiète.

Ce que je demande, c'est que nous enlevions « passer dans le dérégulé le poste 15 », que nous l'enlevions de cette délibération.

D'accord, nous allons faire des économies, je suis pour les économies et vous le savez très bien que je suis pour les économies.

Vous savez, quand je vois les éclairages qui sont allumés avant les heures de la nuit, cela m'énerve. Il y a plein de trucs qui m'énervent.

J'invite aussi les personnes qui veulent, dans le groupe de travail sur les économies d'énergie, elles sont les bienvenues.

Mais, si nous sortons du régulé, nous ne pouvons plus y revenir. C'est ce qui m'inquiète aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Oui, Maurice, je suis d'accord sur un point, c'est qu'effectivement, nous sommes en dérégulé.

Cet avenant nous autorise à passer en dérégulé.

Dalkia est un opérateur national. Il arrive à avoir effectivement..., et nous le savons tous, plus nous achetons groupés, et moins cela coûte.

Dalkia, c'est 3,5 % du gaz au niveau national. Donc, il arrive à avoir des prix que nous, nous n'aurions pas. C'est simple, même un particulier.

En tout cas, il arrive à avoir des tarifs appréciables.

Les tarifs réglementés, parce que GDF fait également des tarifs déréglementés, GDF, les tarifs réglementés de GDF sont supérieurs entre 5 et 25 % par rapport aux tarifs dérégulés, ou appelés plutôt, non réglementés.

Qu'il y ait des baisses ou qu'il y ait des hausses, aujourd'hui, le particulier subit une hausse de 5 % et puis un mois après, il va bénéficier d'une baisse de 0,5.

Effectivement, ce prix d'énergie est répercuté à la fois, parce qu'il est basé sur le prix du pétrole, y compris pour des opérateurs comme Dalkia. L'augmentation sera nettement moins sensible avec un opérateur comme Dalkia qu'avec GDF, réglementée.

M. WANNEPAIN : Monsieur le Maire, je suis tout à fait d'accord avec vous, mais le client, c'est bien nous. C'est bien la ville de Sin le Noble.

Dalkia, c'est un trust national qui va encore se faire du bénéfice sur la ville de Sin-le-Noble.

M. LE MAIRE : C'est un trust, c'est une société qui fait des bénéfices.

M. WANNEPAIN : Nous sommes clients.

M. LE MAIRE : Nous avons une délégation de service public auprès de Dalkia pour la chaufferie, réseau de chauffage urbain, y compris pour la nouvelle DSP.

Sur le contrat qui nous lie à Dalkia, uniquement sur le marché d'entretien et de fourniture de combustibles, c'est un marché, comme l'a dit Jean-Pierre, qui va être renouvelé pour le 1^{er} juillet 2014.

Nous allons passer à autre chose, mais là aussi, ce sera forcément du dérégulé.

Mais, les chiffres sont là, Maurice.

Aujourd'hui, par rapport à l'avenant n°2 sur le poste P1 « achat de combustibles », nous économisons 24 000 euros.

Je te rejoins, cela va fluctuer, mais je pense sensiblement que nous bénéficierons, à chaque fois, d'une modération sur l'augmentation du prix du gaz. J'en suis convaincu.

Un opérateur comme Dalkia qui, je répète, achète 3,5 % du gaz national, cela ne peut que nous faciliter la vie, que nous, nous ne pourrions pas, ni même GDF.

M. WANNEPAIN : Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Maire, mais aujourd'hui, ce sont nous les clients.

Demain, nous changeons d'opérateur, nous prenons « Tartempion ». Nous ne pouvons plus revenir, nous sommes dans le dérégulé.

C'est cela qui m'inquiète aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Je pense qu'il ne faut pas s'inquiéter de ce processus.

Je rappelle, ce processus à août 2000, ouverture du marché pour les sites consommant plus de 237 GWh ; à août 2003, ouverture du marché pour les sites consommant plus de 83 GWh ; juillet 2004, ouverture du marché pour tous les professionnels et collectivités territoriales ; juillet 2007, ouverture totale.

Et les collectivités, comme la nôtre, optent pour, effectivement, un dérégulé.

Maintenant, si cette délibération ne passe pas aujourd'hui, évidemment nous perdrons 24 000 euros à partir du 1^{er} avril 2013 et certainement aussi des dépenses supplémentaires pour les prochaines années, ça c'est clair.

M. WANNEPAIN : Cela me fait penser aux emprunts toxiques dont nous avons parlé tout à l'heure. C'est exactement la même chose.

Nous nous engageons dans quelque chose dont nous ne connaissons pas l'avenir, là, aujourd'hui.

Il n'y a qu'un tuyau qui amène le gaz. Il y a plusieurs concessionnaires qui achètent le gaz.

Dalkia est un gros concessionnaire, je suis d'accord avec vous. Mais, lui, ce qu'il voit, c'est son appétit à lui. Il ne voit pas l'appétit de la petite ville de Sin-le-Noble.

Ce qu'il voit, c'est faire du fric.

Aujourd'hui, tu as la CREE et tu as le gouvernement.

S'il y a une augmentation de l'énergie, il y a soit un blocage de la CREE, soit un blocage du gouvernement. Et après, nous faisons les rattrapages, c'est logique.

Mais, là demain, tu peux avoir une augmentation de 10 %, de 15 % d'un seul coup.

M. LE MAIRE : Mais pour tout le monde.

M. WANNEPAIN : Non, non, parce que le prix du kWh régulé, il est bloqué.

M. LE MAIRE : Dans cette délibération, la baisse de 8 % est garantie jusqu'à la fin du contrat. D'accord ?

Je ne te rejoins pas dans le fait que ce soit la même chose que les emprunts structurés. Franchement, cela n'a rien à voir.

Les emprunts structurés, je crois que les collectivités qui sont parties sur des emprunts structurés, peut-être évidemment qu'il fallait lire, que c'était une lecture en petite écriture et pas suffisamment expliquée aux collectivités, des risques, mais toujours est-il qu'elles ont été volontaires, comme la commune de Sin, à partir sur cet emprunt toxique, alléchant, dans un premier temps, mais effectivement beaucoup moins pour la suite.

Cet avenant en dérégulé nous permet de bénéficier et de limiter la hausse des combustibles.

Tout à l'heure, il a été dit à juste titre, pour le carburant, les prix augmentent, la consommation est maîtrisée, voire baissée. Cela n'empêche pas effectivement de voir notre poste, le poste budgétaire, augmenter, bien sûr.

Mais, je ne te rejoins pas sur le fait de comparer les emprunts structurés à une formule...

M. WANNEPAIN : C'est banque de l'énergie.

M. STOBIECKI : Maurice, je crois qu'aujourd'hui, arrêtons de jouer les naïfs entre nous. Nous sommes de grands garçons et si demain, il faut que tu relises un peu l'histoire, nous revenons à l'équivalent de la guerre du Kippour, juste après la guerre du Kippour, tous les prix du pétrole ont flambé.

A l'époque le dérégulé n'existait pas, il n'y avait que du régulé. Nous avons tous subi en tant que consommateurs, une hausse importante.

Et demain, si une telle situation se présente de nouveau, nous serons ou en dérégulé ou en régulé, nous aurons la même hausse. Il ne faut pas rêver.

Aujourd'hui, quand je regarde, je te l'ai dit la fois dernière entre nous, Maurice, quand je regarde où GDF et EDF placent leur argent, en Belgique pour bénéficier du système fiscal belge, qui est très favorable aux entreprises. Ne nous voilons pas la face.

Nous sommes dans un système où nous sommes pieds et poings liés.

Si demain, l'équivalent de la guerre du Kippour surgit encore au Moyen-Orient, rien n'est impossible dans les tensions actuelles, que nous soyons en régulé ou en dérégulé, nous paierons la hausse. Quoi que nous fassions, nous paierons les hausses.

Et je me rappelle bien, mais après la guerre du Kippour, quand nous avons vu la flambée du prix du pétrole et le gaz indexé sur le prix du pétrole, nous avons tous subi des hausses extraordinaires.

Rappelons-nous aussi que précédemment, quand on a voulu vendre du gaz, quand nous avons voulu acheter du gaz, quand nous sommes arrivés à Sin-le-Noble, on nous donnait 15000 thermies gratuites, parce qu'il fallait favoriser les installations au gaz.

Au bout d'un moment, on nous a dit « messieurs, ce n'est plus d'actualité ». Pourtant, à l'époque, c'était bien encore de la responsabilité de l'Etat.

D'un système ou d'un autre, nous sommes dans une société, entre guillemets, n'ayons pas peur des mots, capitaliste, les entreprises nationalisées ou entreprises privées se comportent aujourd'hui de la même manière.

M. LE MAIRE : Bien, Roger.

M. MARIE : Jean-Pierre a évidemment raison et nous sommes d'autant plus coincés que la dérégulation a commencé très tôt à partir du moment où nous avons supprimé EDF-GDF.

Je comprends Maurice qui a bagarré tout le long, contre la dérégulation et la privatisation, mais c'est vrai que nous avons fait cadeau, d'ailleurs nous avons même obligé EDF à revendre son électricité, son gaz par morceau et par partie à Eon, à Powéo, enfin tout un tas de gens qui ne font pas de sentiment et qui ne sont pas non plus au service du public. Ils sont là pour faire du pognon.

Et c'est le système qui a été instauré et sur lequel personne n'est revenu, ni droite, ni gauche d'ailleurs, malheureusement.

Alors, nous, je comprends, si nous gagnons 24 000 euros, nous avons envie de dire oui.

Maintenant, je retiens de ce que dit Maurice et je suis quand même d'une certaine méfiance, parce que dérégulé veut dire « en fonction des offres du marché ». C'est ce que cela veut dire.

Donc, si Dalkia trouve le gaz plus cher, il va nous le vendre plus cher.

J'ai entendu que tu disais, Christian, qu'ils s'engagent jusqu'à la fin du contrat à ce que nous fassions une économie de 24 000 euros.

J'imagine mal, Dalkia, disant « d'accord, le prix est faible en ce moment, nous vous le garantissons jusqu'à la fin du contrat ». Si c'est ça, moi je suis pour.

Après, nous verrons si nous trouvons un autre opérateur qui nous fait la même chose.

Mais, de toute façon, il faut faire des économies, nous sommes bien d'accord.

Mais, j'imagine mal Dalkia disant cela, parce que cela voudrait dire qu'eux-mêmes n'appliquent plus la dérégulation.

Cela veut dire qu'ils nous promettent un tarif régulé, bas, jusqu'au bout, ce n'est pas possible. Ou alors, c'est que tu es vraiment un négociateur exceptionnel et que tu as réussi à leur faire cracher leurs tripes.

Mais, cela aussi, je crois que ce n'est pas facile.

M. LE MAIRE : Je n'irai pas jusque-là.

M. CAMPISANO : Ce qui est dommage quand même par rapport aux emprunts toxiques, nous avons les +1, -1, +2, +3 et nous savions à peu près les limiter.

Là, nous n'avons pas le chiffre. C'est que nous ne l'avons pas, dans l'idée du régulé, nous n'avons pas, nous ne savons pas. Ce ne sont que des mots, on nous promet et ce sera plus bas etc.

Evidemment que Dalkia va gagner de l'argent sur ça et une fois que l'année sera terminée, il faut qu'ils gagnent de l'argent, Dalkia, ils ne vont pas perdre de l'argent.

Après, nous n'avons pas de garantie dessus, c'est dommage là-dessus, c'est dommage qu'il n'y ait pas un montant.

Les toxiques, ils avaient compris, ils mettaient +1, +2. Là, ils sont encore plus malins, ils ne mettent rien, donc c'est encore plus compliqué.

Mais, une part de raison, tu l'as.

Ici, c'est parce que c'est 24 000 euros et comme nous cherchons toujours à avoir de l'argent, tu as raison sur le fond.

M. WANNEPAIN : C'est simple, s'il y a des citoyens qui sont partis dans le dérégulé, qu'ils le disent, parce que tous les gens qui sont partis dans le dérégulé sont revenus dans le régulé.

Aujourd'hui, ils peuvent le faire, mais nous, commune, nous ne pouvons pas le faire, nous ne pouvons pas revenir.

Nous le savons, c'est terminé.

Pardon ?

C'est la loi comme ça, c'est-à-dire, tu pars dans le dérégulé, c'est terminé.

Et ce qui est malsain dans cette histoire, je vais prendre un citoyen « lambda », il part dans le dérégulé, toi, tu rachètes sa maison. Tu reprends le comptage, il est dans le dérégulé, tu vas dans le dérégulé.

Et demain, nous allons prendre un autre opérateur, nous allons partir dans le dérégulé aussi. Et le dérégulé, c'est une banque. C'est de l'énergie, mais c'est du pognon derrière.

M. LE MAIRE : René Char, c'est nous qui entretenons la chaudière.

Excuse-moi, c'est parce que je répondais à Vincent.

Oui, Jean-François.

M. VAN NIEWENHUYSE : Oui, je vais réessayer, parce que je crois que Monsieur Wannepain n'est pas bien compris.

Si jamais nous passons en dérégulé, de toute façon, nous ne pourrions pas nous plaindre après que ce ne sera plus possible de reprendre GDF tel qu'il était avant.

C'est ce qui se passe chez beaucoup de particuliers.

Oui, j'essaie de reprendre ce que vous dites, parce que j'appuie complètement. Nous ne retrouverons plus à GDF les tarifs que nous avons maintenant.

Si nous partons dans le dérégulé, GDF sera dérégulé aussi et nous appliquera les tarifs qu'il pourra nous prendre.

Donc, appliquer des tarifs pour faire économiser 14 ou 24 000 euros jusqu'à la fin du contrat qui se termine en 2014, cela veut dire qu'à partir de 2014, GDF y compris, tout le monde pourra nous demander le tarif qu'il veut, guerre ou pas guerre.

M. LE MAIRE : Bien sûr, mais nous ne sommes pas un particulier. Nous sommes un gros consommateur de gaz et dont le fournisseur est Dalkia.

Je répète, nous n'obtiendrons jamais un prix compétitif en régulé ou seul, c'est sûr et certain. Nous n'aurons pas ces prix-là, quelle que soit l'année, quelle que soit la période.

Après, suivant chacun, suivant vos convictions, votre sentiment sur le dérégulé et régulé, sur la société ERGDF qui n'est plus publique d'ailleurs, ...

M. WANNEPAIN : Je pense que cette question, nous aurions dû la mettre à part de cette délibération et avoir plus d'informations.

Parce qu'ici autour de la table, s'il y a des gens qui ne connaissent le régulé ou dérégulé...

M. LE MAIRE : Oui, mais à un moment donné, Maurice, le terme « dérégulé » apparaît parce qu'il est vrai. Il est vrai dans le contrat, nous ne pouvons pas faire abstraction. Aujourd'hui, le fait de le reporter, nous l'avons déjà reporté. Et l'effet, c'est au 1^{er} avril, Maurice ! Je crois que le débat, nous pouvons l'avoir à chaque fois que nous mettons... nous pouvons mettre cette délibération ou reporter à chaque Conseil municipal ou à chaque bureau ou dans différentes commissions. Nous aurons toujours un point de vue différent.

M. WANNEPAIN : Mais, apporter des informations pour faire comprendre.

M. LE MAIRE : Quoi ?

M. WANNEPAIN : Qu'est-ce que le dérégulé ? Qu'est-ce qui peut amener le dérégulé ?

M. LE MAIRE : Mais, je crois que tout le monde a compris, tout le monde sait ce qu'est le dérégulé et le régulé. Tout le monde le sait. Je répète en sachant que GRDF, il vend aussi en dérégulé. Je vous propose de procéder au vote. Qui est pour l'avenant ? Treize pour. Tu en as compté quatorze ? Alors, nous recommençons. Quatorze, merci Roger. Qui est contre ? Huit contre. Qui s'abstient ? Neuf abstentions. Les comptes sont bons. Donc, le projet est adopté.

Effectivement, pour répondre à Vincent, la vie continue. Il y a des bâtiments nouveaux, des bâtiments qui ne seront plus dans le contrat. C'est nous qui entretenons la chaudière.

ADOPTE

Mme BRIDOUX : Pour l'instant, nous n'avons pas arrêté la location. C'est juillet. Après, il faudra de nouveau un avenant.

M. LE MAIRE : Quand il y aura le groupe scolaire, il y aura un avenant, parce qu'ils seront desservis par le réseau de chauffage urbain. Quand il va y avoir la démolition effectivement des bâtiments existants des écoles Corot, Cézanne, Picasso, cela fera l'objet d'un avenant qui permet de supprimer ces postes-là.

9.1 – Subventions de fonctionnement 2013 aux associations non-sportives

M. KRZYKALA : Merci, Monsieur le Maire.

Alors, subventions de fonctionnement 2013 aux associations non sportives.

Je ne vous fais pas le détail. En fait, les subventions allouées sont diverses et variées. Elles ont subi des hausses et des baisses, mais beaucoup de stagnation.

Nous attendons encore, vous voyez, « Bonne Bêche », sous réserve de l'AG qui se déroulera samedi, donc nous aurons plus d'éléments samedi prochain. Nous serons certainement obligés de refaire une délibération là-dessus.

Le planning familial, nous attendons le bilan 2012, ils viennent de faire leur AG, la semaine dernière.

Nous attendons le complément de dossier sur « Rêvons Simplement ».

Et puis, vous voyez aussi l'Association de Défense des Victimes des Affaissements Miniers, Les Cousettes Sinoises dont nous n'avons pas reçu encore le dossier, mais il y avait un petit problème, donc nous attendons toujours et l'« APE Jean-Jaurès ».

D'autres associations n'ont pas sollicité, qui n'apparaissent plus, de subvention à la mairie et pour information, nous venons de recevoir aujourd'hui, une demande de subvention de l'Association Rêves d'Enfants. Donc, à étudier, parce que vous savez que nous avons donné quand même une date limite, après il y a toujours des choses, là, c'est par rapport à une maladie, une hospitalisation où la présidente ne pouvait pas faire le dossier. Nous examinerons cela en bureau municipal.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Madame JUPIN.

Mme JUPIN : Juste une petite question dans les associations, aides aux associations, il y a Trésor de Vies, c'est une nouvelle association ?

Vous pouvez m'en dire plus ?

M. LE MAIRE : C'est une association qui vient de se créer dans le Marais de Sin le Noble, rue neuve prolongée.

Trésor de Vies est une association qui rayonne sur la région, tout au moins sur le secteur et dont le référent, le correspondant, est basé à Sin-le-Noble. Il a en charge de recueillir des animaux, de venir en aide aux animaux errants. Nous payons cent euros, Trésor de Vies.

Elle s'occupe des animaux. Il y en a.
Roger.

M. MARIE : Question.

Je ne connais pas toutes les associations et je m'en excuse, mais je pense qu'il n'y a pas dedans d'associations confessionnelles ou religieuses ?

Il me semble, parce que s'il y en avait, je voterais pour toutes les autres, mais pas pour celles-là. Mais, je crois qu'il n'y en a pas, même la Croix bleue, cela n'a rien à voir avec une association religieuse, comme chacun sait.

M. KRZYKALA : Je te rassure, Roger, il n'y en a pas.

M. LE MAIRE : C'est vrai qu'à une époque, il y avait l'Association Jean XXIII, c'est vrai.

C'est plus sur la partie patrimoine.

Guillaume, tu dis que tu as reçu un dossier de Rêves d'Enfants.

M. KRZYKALA : Oui, aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Il ne faut pas oublier, enfin, je t'informe, mais Rêves d'Enfants avait organisé une braderie en 2012, une braderie-brocante rue Paul Foucault sur ce secteur et cette association n'a pas payé les droits de place.

M. KRZYKALA : C'est pour cela, Monsieur le Maire, que je disais que nous verrons cela en bureau municipal.

M. LE MAIRE : Merci, d'accord. Cela permet de passer le message.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non, il n'y en a pas.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Mme BRIDOUX : Je ne participe pas.

M. LE MAIRE : Oui, Josyane ne participe pas au vote. Les élus qui sont aussi présidentes ou présidents d'associations ne peuvent pas participer à cette délibération.

Donc, il y a Jacques, tu es aux Amis du Vivier, tu es en sport.

Il y a Josyane et Marina qui ne participent pas au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

VOTE A L'UNANIMITE

11.1 – Gratification mensuelle d'un stagiaire

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une gratification mensuelle pour un stagiaire.

Il vous est proposé de la gratifier, parce que c'est une jeune fille, à hauteur de 436,05 € pour la seconde période de stage.

Excusez-moi, c'est un garçon !

Je crois que nous avons déjà délibéré pour la stagiaire effectivement aux services techniques.

Là, il s'agit d'un garçon qui est aux ressources humaines, pardon.

Voilà, 436,05 euros pour sa période de stage d'avril à juin 2013.

Y a-t-il des remarques, des questions sur cette délibération ?

Tout le monde est pour ?

Vote à l'unanimité.

Merci pour le stagiaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

12.1 – Mise en place d'un dispositif de « cavurnes » au cimetière du Nord

M. LE MAIRE : Nous passons au point divers. Il n'y a pas de question orale, je rassure tout le monde.

Cécile sur le dispositif de cavurnes.

Mme DEMARECAUX : La mise en place d'un dispositif de cavurnes au cimetière du Nord.
La ville met au service de la population sinoise, deux cimetières, l'un dit cimetière du Nord et l'autre dit cimetière du Centre.
Les familles peuvent obtenir des concessions de terrain pour des durées différentes de quinze, trente ou cinquante ans, ainsi que l'accès par concession de quinze et trente ans au columbarium, les cases pouvant accueillir deux ou quatre urnes maximum.
Il vous est proposé de mettre en œuvre un dispositif de cavurnes.

M. LE MAIRE : C'est à changer en quatre ou six urnes.

Mme DEMARECAUX : Oui, c'est vrai. Quatre ou six, pas deux ou quatre.
Merci beaucoup pour la correction.
De mettre en œuvre un dispositif de cavurnes au cimetière du Nord pour compléter l'offre mise à la disposition des familles sinoises.
La ville accordera des concessions de quinze et trente ans pour des terrains d'un mètre carré.
Les familles pourront y servir un réceptacle pouvant accueillir jusqu'à six urnes et celui-ci pourra être alors clos par un monument funéraire de moindre dimension.
Cette solution est de nature à compléter le dispositif existant à un coût plus supportable pour les familles.
Il vous est également proposé de compléter le dispositif tarifaire des cimetières en y incluant un tarif pour les cavurnes, ainsi que pour le renouvellement de la plaque seule au Jardin du Souvenir.
La grille des tarifs reprise ci-après est donc à compléter comme suit à effet du 1^{er} avril 2013.
Pour les cavurnes au cimetière du Nord, concession de quinze ans : 210 euros, concession de trente ans : 420 euros.
Renouvellement de la plaque pour dix ans au Jardin du Souvenir : 25 euros.

M. LE MAIRE : Merci, Cécile.

Y a-t-il des questions sur ce nouveau dispositif mis à disposition des familles ?
Jean-Michel.

M. CHOTIN : Je ne vais pas faire un vilain jeu de mots, mais nous pensons la durée de vie du cimetière du Nord à combien ?
Ca se remplit vite.

M. LE MAIRE : Ca se remplit vite, c'est pour cette raison que ce dispositif est proposé aux familles d'ailleurs.
Combien ? Quatre, cinq ans.
Suivant les décès, nous sommes aujourd'hui dans un horizon à quatre, cinq ans.
Et tout dépend évidemment du nombre de décès, puisqu'il s'agit de décès.
Mais, c'est un horizon à quatre, cinq ans.
Il nous faut des naissances et pas de décès.
Mais, nous prospectons, Jean-Michel.
S'il n'y a pas d'autre remarque, est-ce que tout le monde est d'accord sur ce dispositif ?
A l'unanimité ? Très bien.
Vote à l'unanimité sur ces cavurnes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12.2 – Financement de l'Eco Quartier du Raquet – Participation financière de la ville de Sin-le-Noble – Modifications des modalités de financement

M. REANT : Je reprends le flambeau.
Financement de l'EcoQuartier et du Raquet, participations financières de la ville de Sin-le-Noble, modification des modalités de financement. Cela a été évoqué tout à l'heure, mais il faut délibérer.
Le Conseil communautaire a approuvé par délibération, en date du 28 janvier 2010, les modalités de financement de la participation de chaque commune.
La ville de Sin-le-Noble a, quant à elle, délibéré le 12 janvier 2010.
En ce qui concerne la ville de Sin-le-Noble, la CAD a contracté, en 2010, un emprunt pour un montant de 2 485 000 euros.
Les montants d'annuités de cet emprunt, 153 000 euros, sont remboursés annuellement par la commune de Sin-le-Noble par déduction du montant annuel de la DSC qui lui est dû au titre du régime communautaire.
La ville de Sin-le-Noble a souhaité apporter sa contribution financière au financement de l'EcoQuartier et du Raquet, non plus par l'intermédiaire des mécanismes de la DSC, mais au moyen du versement direct d'un fonds de concours d'investissement à la CAD, dans les conditions définies par l'article L.5216-5 de la CGCT.
La communauté d'agglomération en a accepté le principe.
C'est la raison pour laquelle, il vous est proposé d'approuver le remplacement du mode de participation actuelle de la commune de Sin-le-Noble au financement de l'EcoQuartier et du Raquet par un fonds de

concours en investissement à compter de l'année 2013, sans aucune autre modification au régime de financement déterminé par la délibération du Conseil communautaire du 28 janvier 2010.
D'autoriser Monsieur le Maire à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

M. LE MAIRE : Bien, il y a des questions qui ont été posées tout à l'heure sur cette délibération.

Y en a-t-il d'autres ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Vote à l'unanimité.

Pas d'abstention ? Pas de contre ? Voilà, pas d'abstention, pas de contre.

Il y a Jean-Michel Chotin ?

Pour ? D'accord.

Vote à l'unanimité sur cette délibération.

VOTE A L'UNANIMITE

12.3 – Fourniture de consommables à usage unique

12.4 – Fourniture de produits et articles d'hygiène et d'entretien

12.5 – Fourniture de matériaux et outillages pour les ateliers

12.6 – Fourniture de matériaux et outillage pour les vitreries pour les ateliers

12.7 – Fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire et la crèche

M. LE MAIRE : Ensuite, vous avez toute une série, alors là, Philippe, je propose peut-être de faire un lot.

M. REANT : Nous faisons un lot.

Il y a cinq délibérations concernant des fournitures.

La fourniture de consommables à usage unique, fourniture de produits et articles d'hygiène et d'entretien, fourniture de matériaux et outillages dans les ateliers, fourniture de matériaux et outillages pour les vitreries et les ateliers et fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire et la crèche. Nous avons passé beaucoup de temps là-dessus, mais vraiment beaucoup de temps.

M. LE MAIRE : Roger ?

M. MARIE : Je ne voudrais pas faire du mauvais esprit, surtout si vous y avez passé beaucoup de temps, mais je prends la première : fourniture de consommables à usage unique.

Je lis : « sur dix sociétés qui ont retiré un dossier, seules quatre sociétés ont fait une offre.

Il s'agit de :

- Groupe Pierre Le Goff,

- Groupe Pierre Le Goff,

- Groupe Pierre Le Goff,

- Groupe Pierre Le Goff.

Bizarrement, l'heureux élu, c'est le Groupe Pierre Le Goff. Vous l'aviez peut-être deviné.

Et il y a NES aussi, mais enfin, si tu comptes bien, cela ne fait que deux sociétés. Cela n'en fait pas quatre.

Et c'est pareil pour tout.

Alors, il ne faut pas rédiger en disant : « seules quatre sociétés ont fait une offre, il s'agit de : », parce que ça fait toujours la même.

M. REANT : Il y a des sociétés qui n'ont pas été validées, parce qu'elles n'avaient pas répondu au cahier des charges.

M. MARIE : Et bien, l'expression n'est pas bonne.

M. REANT : C'est à préciser, vous avez raison.

Mme BRIDOUX : Cela dépend des lots. C'est le nom de l'entreprise qui a été retenue pour le lot.

Il faudra faire autrement... tous les gens qui ont répondu et qui ont été choisis...

M. LE MAIRE : Il y a bien eu, effectivement, plusieurs sociétés qui ont répondu.

M. STOBKIECKI : C'est la seule délibération sur laquelle ne figurent pas les entreprises qui ont postulé. Sur toutes les autres délibérations que vous avez, toutes les entreprises qui ont postulé figurent sur la délibération.

Mais, il y a quelque part eu un loupé.

M. LE MAIRE : Dans les commissions évidemment, parce que...

Ce qui est nouveau, c'est à partir d'aujourd'hui, tous les marchés d'appel d'offres seront délibérés en Conseil municipal. Donc, il y a bien une Commission d'appel d'offres.

Pour la première, j'étais présent, Daniel aussi, Jean Pierre Stobiecki, Maurice Wannepain, Jean Michel Chotin et Madame Dereume, pour la perception de Sin-le-Noble et parfois il y a un représentant de la DIRRECTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), suivant sa disponibilité.

Il était présent à la suivante « produits et articles d'hygiène », par exemple, le représentant de la DIRRECTE était présent. Non, excusez, pardon. Mais, parfois il est là.

Et à chaque fois, nous avons le quorum.

N'est-ce pas, Jean-Michel ?

Donc, là, nous votons l'ensemble sans souci ?

Très bien.

Vote à l'unanimité ?

Sur ces appels d'offres ? Bien.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Ensuite, les décisions directes, avez-vous des remarques ?

Pas de remarque ?

Maurice.

M. WANNEPAIN : Tout à l'heure, nous parlions de dénationalisation, là, c'est la Poste.

J'ai un courrier de la CGT d'Union Locale, CGT de Douai, si Monsieur le Maire m'autorise à le lire ? Vous allez le recevoir par la poste, mais avec du retard.

M. LE MAIRE : Effectivement, c'est une action menée par la CGT sur la loi, donc il faudrait que je prenne connaissance de cette loi.

Ce n'est pas une motion, c'est une déclaration.

C'est un courrier.

Merci, bonne soirée à toutes et à tous, et à une prochaine.